

RAPPORT
DU
CONSEIL MONDIAL
DE L'ALIMENTATION
sur les travaux de sa sixième session

3-6 juin 1980

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-CINQUIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 19 (A/35/19)



NATIONS UNIES

New York, 1980

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

/26 août 1980/

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
Sigles		v
PREMIERE PARTIE		
<u>Questions portées à l'attention de l'Assemblée générale</u>		
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL MONDIAL DE L'ALIMENTATION A SA SIXIEME SESSION MINISTERIELLE		2
DEUXIEME PARTIE		
<u>Débats du Conseil</u>		
<u>Chapitres</u>		
I. QUESTIONS D'ORGANISATION	1 - 14	14
A. Ouverture de la session	1 - 7	14
B. Membres du Conseil	8	16
C. Participation	9 - 10	17
D. Bureau	11 - 12	18
E. Ordre du jour	13	18
F. Documentation	14	18
II. PROBLEMES RELATIFS A LA PRODUCTION ET A LA CONSOMMATION ALIMENTAIRES	15 - 49	19
A. Stratégies du secteur alimentaire : état d'avancement et principes directeurs	15 - 36	19
B. Vers l'élimination de la faim dans le monde : programmes de subventions alimentaires et de distributions directes	37 - 49	24
III. PREPARATION D'UN DISPOSITIF D'INTERVENTION POUR LE CAS DE CRISE ALIMENTAIRE	50 - 51	28
IV. COMMERCE INTERNATIONAL DES DENREES ALIMENTAIRES	62 - 68	32
V. PROGRAMME FUTUR DU CONSEIL	69 - 76	35
VI. LIEU ET DATE DES PROCHAINES SESSIONS	77 - 80	37

TABLE DES MATIERES (suite)

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
VII. AUTRES QUESTIONS PORTEES A L'ATTENTION DU CONSEIL	81 - 82	38
VIII. RAPPORT DU CONSEIL A L'ASSEMBLEE GENERALE	83 - 87	39
A. Organisation des travaux	83 - 86	39
B. Positions et observations relatives aux conclusions et recommandations	87	39

ANNEXES

I. Motion de remerciement au Gouvernement et au peuple de la République-Unie de Tanzanie.....		41
II. Liste des documents soumis au Conseil à sa sixième session		42

SIGLES

ADP	Aide publique au développement
CAD	Comité d'aide au développement
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CIB	Conseil international du blé
CMA	Conseil mondial de l'alimentation
FAC	Convention relative à l'aide alimentaire
FIDA	Fonds international de développement agricole
FISE	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
FMI	Fonds monétaire international
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
OIT	Organisation internationale du Travail
PMB	Produit national brut
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RAIU	Réserve alimentaire internationale d'urgence

PREMIERE PARTIE

QUESTIONS PORTEES A L'ATTENTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

A la 8ème séance de la sixième session ministérielle, le 6 juin 1980, le Conseil mondial de l'alimentation a adopté les conclusions et recommandations ci-après :

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL MONDIAL
DE L'ALIMENTATION A SA SIXIÈME SESSION MINISTÉRIELLE

1. Le Conseil mondial de l'alimentation des Nations Unies s'est réuni au niveau ministériel ou plénipotentiaire du 3 au 6 juin 1980 à Arusha (République-Unie de Tanzanie) sous la présidence de M. Arturo R. Tanco Jr, ministre de l'agriculture des Philippines. Il a remercié le Gouvernement tanzanien de l'avoir invité à se réunir à Arusha et de lui avoir offert une généreuse hospitalité.
2. Les ministres ont fait le point des résultats que le Conseil a obtenus en s'acquittant du mandat d'éliminer la faim qu'il a reçu de l'Assemblée générale et dont l'accomplissement a été spécialement accéléré par la Déclaration universelle pour l'élimination de la faim et de la malnutrition formulée lors de la Conférence mondiale de l'alimentation de 1974, et poursuivi au cours des sessions que le Conseil a tenues à Rome, Manille, Mexico et Ottawa.
3. Le Conseil déplore que la communauté internationale ait insuffisamment progressé vers la réalisation des objectifs généraux de la Conférence mondiale de l'alimentation et dans la mise en oeuvre des recommandations de celle-ci.
4. Les ministres notent que des faits positifs se sont produits depuis septembre 1979, date de la session d'Ottawa. Une importance plus grande a été accordée aux problèmes de l'alimentation et de la faim parmi les questions inscrites à l'ordre du jour des réunions mondiales en général ainsi que de la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies et de la prochaine série de négociations mondiales en particulier. En outre, l'initiative du Conseil mondial de l'alimentation concernant les stratégies alimentaires a trouvé un écho très favorable dans 42 pays et il a été conclu une Convention relative à l'aide alimentaire plus satisfaisante, portant sur un volume presque deux fois supérieur au précédent, bien que malheureusement l'objectif de 10 millions de tonnes ne soit pas encore atteint. En revanche, la tendance profonde à un déséquilibre persistant et à une dépendance dans l'économie alimentaire mondiale et l'aggravation de la faim et de la misère dans beaucoup de pays en développement constituent un sérieux obstacle à la réalisation du potentiel de développement socio-économique de ces pays et un facteur de déstabilisation politique.
5. Tenant cette session à Arusha, le Conseil se déclare gravement préoccupé par les pénuries alimentaires critiques que connaît actuellement l'Afrique et il fait appel à tous les pays et à toutes les institutions internationales pour qu'ils accordent d'urgence une aide alimentaire supplémentaire, en particulier au Botswana, à Djibouti, à l'Éthiopie, au Kenya, à l'Ouganda, et la République-Unie de Tanzanie, à la Somalie, au Soudan, à la Zambie, et aux pays du Sahel. Il ressort des renseignements dont on dispose que la seule Afrique de l'Est devra importer, au cours des 12 prochains mois, après les récoltes, de 1 à 1,5 million de tonnes de denrées alimentaires.
6. Le Conseil prie instamment toutes les institutions internationales compétentes et les gouvernements en mesure de le faire de contribuer à l'adoption immédiate de mesures propres à aider les pays africains gravement touchés par la sécheresse, à obtenir, à titre de palliatif, des secours alimentaires. En outre, il demande avec instance qu'en ce qui concerne le long terme une assistance soit accordée en priorité auxdits pays afin de les aider à élaborer et à mettre en oeuvre leurs stratégies alimentaires nationales comme il est demandé de le faire.

7. Le Conseil reconnaît que le développement de l'aide en vue de la solution des problèmes alimentaires et autres difficultés socio-économiques majeures des pays en développement est sérieuse et freiné par des facteurs tels que l'inflation, la situation énergétique et la lenteur de la croissance économique dans le monde entier.

8. Le Conseil reconnaît en outre que l'augmentation rapide des dépenses militaires fait obstacle à la solution des problèmes de développement économique et social. Il prend note avec satisfaction de l'étude actuellement réalisée par le Groupe d'experts chargé par le Secrétaire général d'étudier les rapports entre le désarmement et le développement (cf. A/34/534), et attend avec intérêt ses conclusions sur la possibilité de diriger les ressources dégagées grâce aux mesures de désarmement vers le développement économique et social, et notamment vers l'assistance à la production alimentaire dans les pays en développement.

9. Néanmoins, les ministres pensent que malgré ces difficultés qu'il faut affronter d'urgence avec résolution, les programmes de développement économique des pays en développement, en particulier ceux qui doivent résoudre des problèmes alimentaires, sont plus urgents encore et exigent un accroissement progressif de l'aide au développement.

10. Bien qu'ils aient augmenté régulièrement ces dernières années, les investissements dans les programmes de production et de distribution alimentaires demeurent encore très en deçà du niveau requis pour assurer le taux de croissance annuel convenu de 4 p. 100 pour la production agricole. Le Conseil demande donc une nouvelle fois à la communauté internationale d'augmenter dans une proportion sensible l'aide au secteur alimentaire et agricole des pays en développement pour permettre d'atteindre rapidement le montant estimatif de 8,3 milliards de dollars des Etats-Unis par an (dont 6,5 milliards à des conditions de faveur) indiqué dans le Communiqué de Manille du Conseil mondial de l'alimentation 1/, sans oublier que selon les prévisions de l'étude de la FAO "Agriculture - Horizon 2000" 2/, le montant de l'aide extérieure requise pour 1990 devrait atteindre 12,7 milliards de dollars des Etats-Unis. Tous les pays développés devraient prendre sans délai des mesures pour atteindre l'objectif de l'aide publique au développement, soit 0,7 p. 100 du produit national brut 3/, de manière à accroître substantiellement le flux de ressources vers le secteur de l'alimentation et de l'agriculture et les autres secteurs.

11. Le Conseil se déclare convaincu que des plans intensifs en vue d'accroître la production alimentaire dans les pays en développement et de faire disparaître la faim et la malnutrition dans une économie mondiale structurée de manière à garantir à tous sécurité et justice devraient occuper une place essentielle dans une nouvelle stratégie internationale du développement.

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément No 19 (A/32/19), première partie, par. 3.

2/ FAO "Agriculture - Horizon 2000", Rome, 1979 (C 79/24).

3/ Objectif fixé lors de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale et énoncé au paragraphe 20 du Communiqué de Manille.

12. Les ministres rappellent en outre que le Conseil a pour mandat de suivre constamment la situation alimentaire mondiale, de coordonner et contrôler la mobilisation des forces de soutien et de s'efforcer d'assurer la cohérence de tous les efforts que les gouvernements et les institutions déploient pour résoudre les problèmes alimentaires mondiaux. Pour faciliter ce travail, il a chargé le secrétariat d'établir, en collaboration avec les institutions intéressées, une liste générale des organismes internationaux, appartenant ou n'appartenant pas aux Nations Unies, qui s'occupent du développement alimentaire et agricole ainsi qu'un répertoire de leurs diverses activités. Cela devrait aider le Conseil et la communauté internationale à participer à la définition d'une méthode plus intégrée, cohérente et appariée pour mettre en oeuvre la stratégie alimentaire et agricole mondiale, qui a été énoncée pour la première fois par la Conférence mondiale de l'alimentation en 1974 et n'a cessé d'évoluer au cours des réunions ultérieures du Conseil mondial de l'alimentation tenues à Manille, Mexico, Ottawa et Arusha, ainsi que lors de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural organisée à Rome.

I. PROBLEMES RELATIFS A LA PRODUCTION ET A LA CONSOMMATION ALIMENTAIRES

13. Bien que la lutte contre la faim et la malnutrition soit la responsabilité commune de la communauté internationale, l'action, dans l'immédiat, devrait porter essentiellement sur les problèmes alimentaires des pays en développement où la production est la plus insuffisante et la faim généralisée. Les pays en développement reconnaissent que la solution de leurs problèmes alimentaires dépend en premier lieu de leur propre détermination et c'est sur cette base qu'ils recherchent et nécessitent un soutien accru de la part de la communauté internationale.

Stratégies nationales du secteur alimentaire

14. La volonté, chez beaucoup de pays en développement, de donner une priorité plus élevée aux mesures tendant à résoudre leurs problèmes alimentaires a été démontrée, notamment, par l'accueil qu'a reçu l'initiative du Conseil concernant les stratégies du secteur alimentaire. Trente-deux pays en développement ont demandé une aide à la mise au point de stratégies alimentaires et dix pays développés, ainsi que la Banque mondiale, la FAO, la Banque interaméricaine de développement et le PNUD appuient leurs efforts. Il est donc largement reconnu que ces stratégies constitueraient pour les pays en développement un moyen de donner une impulsion à leurs efforts de production et de distribution des denrées alimentaires et d'attirer les ressources internationales supplémentaires dont ils ont besoin.

15. Le Conseil appuie ces efforts. La mise en oeuvre de stratégies, plans, ou systèmes alimentaires - l'expression varie selon les pays - dépendra de la mobilisation de ressources supplémentaires d'origine interne et externe. Le Conseil demande, comme l'une des conditions préalables au succès de l'idée de stratégie alimentaire, que les nouveaux apports d'origine externe soient rapidement mobilisés au profit du secteur alimentaire. Ces ressources pourront de plus en plus être canalisées par des organismes multilatéraux.

16. Les stratégies alimentaires devraient naturellement être formulées dans le cadre des plans de développement national et être adaptées aux conditions et besoins que connaissent les différents pays conformément à leurs objectifs nationaux. Si un gouvernement le souhaite, une stratégie alimentaire peut être conçue en vue d'appuyer le développement rural et la réforme agraire, divers types de coopératives de production et d'autres mesures progressistes dans les secteurs alimentaire et agricole, conformément à la Déclaration de principes et au Programme d'action adoptés par la troisième Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural 4/ auxquels a souscrit le Conseil l'an dernier.

17. Il va de soi que l'assistance technique fournie aux fins d'élaboration des stratégies alimentaires devrait compléter le processus de planification nationale, dont les institutions nationales devraient se charger dans une large mesure. Cette assistance devrait également respecter le droit de chaque gouvernement à prendre souverainement ses propres décisions. Afin de permettre aux pays en développement de s'en remettre de plus en plus à leurs experts nationaux pour l'élaboration et la mise en oeuvre des stratégies alimentaires, il convient de déployer des efforts beaucoup plus grands pour assurer la formation nécessaire.

4/ Voir Rapport de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural, Rome, 12-20 juillet 1979 (WCARRD/REP); communiqué aux membres de l'Assemblée générale par une note du Secrétaire général (A/34/485).

18. Un certain nombre de pays ont indiqué qu'ils avaient déjà incorporé à leurs plans de développement global les éléments d'un plan, d'un système ou d'une stratégie alimentaire, même s'ils n'utilisaient pas explicitement l'expression "stratégie alimentaire". Chaque gouvernement a le droit d'accorder un plus grand degré de priorité à ces problèmes et de déterminer s'il est nécessaire que le secteur alimentaire fasse l'objet d'une planification spécifique - peu importe le nom qu'on lui donne - pour favoriser l'adoption de mesures mieux coordonnées et plus efficaces, identifier les lacunes des plans et politiques en vigueur, concevoir les moyens permettant d'y remédier et s'assurer des ressources supplémentaires. Les pays n'ayant pas adopté de stratégies alimentaires proprement dites, ne peuvent pas, a priori, être considérés comme démunis de plans alimentaires appropriés. Le Conseil réitère son affirmation selon laquelle les organismes d'aide au développement ne devraient pas faire de l'élaboration d'une stratégie alimentaire nationale une condition préalable à l'octroi d'une aide au développement.

19. Bien que les stratégies doivent être souples et adaptés aux besoins et préférences de différents pays, le Conseil estime que les grands principes généraux déjà fournis, conformément à la demande qu'il avait formulée lors de sa session d'Ottawa, sont utiles. Le Conseil demande à son secrétariat de définir avec plus de précision lesdits principes compte tenu de l'expérience acquise par les gouvernements et les organismes intéressés.

20. Des consultations aux fins de diffusion et d'échange de renseignements sur les progrès enregistrés et l'expérience acquise lors de la mise en oeuvre des stratégies alimentaires, contribueront à développer la coopération entre pays et organismes.

21. Le Conseil souligne la nécessité de porter les ressources du Fonds international de développement agricole à un niveau permettant d'agir effectivement. Les Etats membres devraient, sans tarder, donner une suite favorable à l'appel du Conseil des gouverneurs du Fonds.

22. Le Conseil estime que pour accroître la production alimentaire, les pays en développement doivent, notamment, être en mesure de mettre à la disposition de leurs agriculteurs les facteurs de production essentiels. Il convient donc de prendre en considération la suggestion selon laquelle il faudrait conclure des arrangements au plan international en vue de fournir à un prix raisonnable les facteurs-clés de la production agricole. Toutefois les délégations du Danemark, des Etats Unis d'Amérique, du Japon, des Pays bas, de la République fédérale d'Allemagne et du Royaume Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord pensent qu'il faudra apporter des éclaircissements à cette proposition avant qu'elles puissent l'étudier.

23. Le Conseil prend note des efforts entrepris pour faire face au problème de l'infestation par la mouche tsétsé auxquels participent 36 pays africains au Sud du Sahara grâce à la création de la Commission de la trypanosomiase animale africaine de la FAO. Le Conseil demande que ledit programme soit vivement appuyé.

Programmes de subventions alimentaires et de distributions directes

24. Dans les pays en développement quelque cinq cent millions de personnes souffrent d'une manière chronique de la faim. Le gaspillage des potentialités qu'entraîne une faim chronique, du point de vue humain et du point de vue du développement, impose de renforcer les mesures d'intervention directe visant à résoudre au plus vite le problème de la faim. Les programmes d'action directe devraient être conçus de manière à prouver aux pauvres, et en particulier à ceux qui ne possèdent pas ou à peu près pas de terre, suffisamment de nourriture pour qu'ils puissent vivre en bonne santé et contribuer au développement de l'économie nationale, et notamment de la production alimentaire.

25. Le Conseil prend note du fait qu'un certain nombre de pays ont réussi à assurer à d'importantes couches de leurs populations ayant de faibles revenus, une meilleure consommation alimentaire et des aliments plus appropriés en adoptant des plans de distributions de rations et de subventions à l'alimentation qui améliorent la répartition des denrées alimentaires et des revenus.

26. En conséquence, le Conseil suggère aux gouvernements d'envisager, compte tenu de leurs objectifs de développement global et de leur réalité socio-économique, de recourir à des programmes de distributions directes expressément conçus à l'intention de ceux qui connaissent la faim. Cette approche est sous-tendue par l'idée fondamentale selon laquelle l'on peut promouvoir un développement socio-économique d'ensemble en remédiant aux problèmes de la faim et de la malnutrition dont souffrent d'importantes couches de la population.

27. L'expérience a montré qu'il était malaisé d'étendre l'application de telles mesures, ce en raison de leur coût, des difficultés de gestion et de la crainte qu'elles n'aggravent la dépendance, en particulier pour ce qui a trait aux importations de denrées alimentaires, et qu'elles ne freinent la production locale. Ces préoccupations sont fondées, et il convient qu'elles soient examinées pays par pays. Il est particulièrement important que soient mis au point des programmes de subventions alimentaires et de distributions directes qui permettent à la fois de lutter immédiatement contre la faim et de stimuler la production vivrière et le développement agricole. Il faudrait également que ces programmes soient établis en tenant compte des programmes d'aide alimentaire en cours, dont la réalisation devrait toujours davantage incomber à des organismes multilatéraux.

28. Des programmes d'allocations alimentaires d'une certaine envergure ne pourront être mis en oeuvre dans les pays les moins avancés et les plus gravement touchés qu'avec un appui international accru. Celui-ci pourrait être fourni par l'intermédiaire de réseaux d'aide au développement existants, sur une base pluriannuelle, et sous forme de programmes souples d'assistance à fonds perdus. Il va de soi que l'on ne devrait y voir que des programmes intérimaires, dont l'ampleur serait réduite dans un délai réaliste, au fur et à mesure, que la production vivrière augmenterait et que les normes de consommation deviendraient plus adéquates. Les gouvernements devraient être conscients du besoin de faire en sorte que la mise en oeuvre des programmes d'assistance en cours ne soit pas entravée par l'affectation de ressources à des programmes d'allocations alimentaires.

29. Le Conseil encourage les pays en développement intéressés à mettre au point des programmes d'allocations alimentaires dans le cadre des plans et des politiques qu'ils adoptent à l'échelon national, y compris les stratégies alimentaires nationales. Il engage les pays donateurs, développés et autres, à appuyer les efforts qui pourraient être déployés à ce titre afin de démontrer leur attachement à l'instauration d'un monde délivré de la faim.

30. Les ministres prient le secrétariat de procéder, avec les gouvernements et organismes intéressés, à des consultations concernant la poursuite de ces activités visant à développer et à évaluer les programmes d'allocations alimentaires.

31. Ces consultations et l'expérience acquise par les pays qui entreprennent ou appuient des programmes d'allocations alimentaires devraient permettre au Conseil de déterminer avec plus de précision l'ampleur, la faisabilité et l'efficacité des programmes d'allocations, ainsi que le volume de ressources nécessaire à leur réalisation, et de formuler sur cette base des propositions plus détaillées concernant les mesures à prendre aux échelons national et international en matière d'allocations alimentaires.

II. PREPARATION D'UN DISPOSITIF D'INTERVENTION POUR LE CAS DE CRISE ALIMENTAIRE

32. Le Conseil note qu'une nouvelle convention relative à l'aide alimentaire a été conclue, comme il l'avait proposé lors de sa dernière session, et constate avec satisfaction que le niveau minimum garanti de l'aide alimentaire y est porté de 4 200 000 à 7 600 000 tonnes. Il est toutefois regrettable que le plancher fixé dans ce nouvel instrument ne soit que de 7 600 000 tonnes, et demeure inférieur à l'objectif de 10 millions de tonnes recommandé par la Conférence mondiale de l'alimentation. Les ministres demandent instamment que tout soit mis en oeuvre, tant pour s'assurer l'appui de nouveaux contributeurs, que pour majorer les montants que les contributeurs existants se sont engagés à verser, de façon que la nouvelle convention puisse être renouvelée d'ici la fin du premier semestre 1981, avec la ferme assurance que 10 millions de tonnes constitueront le minimum absolu d'assistance même en temps de prix élevés et de pénurie alimentaire.
33. L'an dernier, les ministres ont prié le Fonds monétaire international de déterminer s'il pourrait tirer parti des moyens de financement dont il dispose pour aider les pays à faible revenu qui connaissent un déficit alimentaire à faire face aux augmentations du coût de leurs importations de denrées alimentaires, en renforçant l'appui qu'il leur apporte en vue d'atténuer leurs problèmes de balance des paiements. Les ministres reconnaissent que ces pays ne sont pas en mesure de parer aux augmentations subites du coût des importations de denrées alimentaires qui leur sont de plus en plus souvent imposées. Le Conseil engage donc les gouvernements de ses Etats membres à examiner d'urgence et avec le plus grand soin les résultats de l'étude que réalise actuellement le FMI.
34. Le Conseil souscrit également à l'initiative que le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire a prise en décidant d'examiner à sa prochaine session la proposition de la FAO tendant à ce que la Réserve alimentaire internationale de crise fasse l'objet d'une convention ayant force obligatoire.
35. Les ministres expriment leur préoccupation devant la détérioration de la situation alimentaire que de nombreux pays en développement pourraient connaître au cours de la décennie commençant en 1980, laquelle pourrait être une période de crises alimentaires si les mesures nécessaires n'étaient pas prises. Ces crises pourraient être d'autant plus graves que les pays en développement seront beaucoup plus fortement tributaires des importations de denrées alimentaires et qu'une partie des céréales alimentaires, que de nombreux pays commencent actuellement à considérer comme une source d'alcool carburant, sera utilisée à des fins autres qu'alimentaires.
36. Dans ces circonstances, il est évident qu'il importe d'adopter d'urgence des arrangements d'ensemble qui permettront de faire face de manière coordonnée aux crises de ce genre afin de réduire au minimum les souffrances infligées aux populations pauvres des pays en développement en particulier et d'éviter le risque de famine. Il incombe au Conseil d'insister pour que ces arrangements soient mis au point. Reconnaissant que l'Engagement international en vue de la sécurité alimentaire mondiale et le Plan d'action en cinq points de la FAO constituent un cadre d'action utile, le Conseil invite la communauté internationale à étudier attentivement les arrangements supplémentaires dont on a besoin de toute urgence et qui sont examinés ci-après.

37. Le Conseil confirme sa position selon laquelle un nouvel accord international sur le blé, dont les dispositions prévoyant la constitution de réserves auraient force obligatoire et qui comporterait d'autres dispositions connexes à caractère économique, devrait constituer un élément essentiel du dispositif de sécurité alimentaire mondiale. Le Conseil a été informé que les débats au sein du Conseil international du blé avaient de nouveau fait des progrès suffisants pour qu'il soit permis d'espérer qu'un nouvel accord international sur le blé pourra être conclu à bref délai. Le Conseil encourage ces efforts et fait appel à tous les intéressés pour qu'ils les mènent sans tarder à bonne fin. C'est pourquoi il a à nouveau souligné que le volume des réserves devait être suffisant pour assurer la stabilité du marché et permettre de parvenir aux objectifs fixés en matière de sécurité alimentaire mondiale.

38. Pour que cet accord puisse apporter une contribution appropriée à la sécurité alimentaire mondiale, il devra prévoir la constitution rapide d'une importante réserve ayant fait l'objet d'un accord international. Tous les membres du Conseil sauf trois, ont soutenu que le nouvel accord devrait aussi comporter des dispositions qui permettent d'assurer une assistance multilatérale et bilatérale spéciale aux pays en développement pour que ces derniers puissent participer pleinement à l'accord. Les trois membres dissidents, tout en compatissant aux difficultés des pays en développement, croyaient qu'il était plus appropriée de traiter cette question dans le cadre des négociations relatives à l'accord international sur le blé. Au cas où, en dépit des espoirs qu'il est permis de nourrir actuellement, l'accord international sur le blé ne pourrait pas être conclu avant le milieu de 1981, la communauté internationale devrait étudier sérieusement, en consultation avec le CIB, d'autres moyens qui permettraient d'établir au moins une réserve suffisante pour le cas de crise avant la conclusion d'un nouvel accord international sur le blé, auquel elle serait incorporée en fin de compte. La constitution de cette réserve ne devrait pas perturber outre mesure le marché céréalier.

39. Le Conseil a déjà reconnu qu'il faut redoubler d'efforts pour aider les pays en développement à améliorer la sécurité alimentaire au niveau national, et il a demandé que la FAO et la Banque mondiale envisagent de procéder systématiquement à une évaluation des besoins, qui servirait de base à de vastes investissements. Le Conseil demande instamment aux pays développés, aux autres pays qui sont en mesure de le faire et aux organismes internationaux, en particulier la FAO et la Banque mondiale, d'intensifier leurs efforts pour aider les pays en développement à établir l'infrastructure nécessaire à leur sécurité alimentaire et à la constitution de réserves alimentaires.

40. Les ministres ont étudié la proposition relative à un Engagement pour le cas de crise alimentaire, aux termes duquel les gouvernements adopteraient un code de conduite pour éviter de prendre des mesures qui déstabiliseraient le marché international des céréales lorsqu'il est étroit. Des dispositions de ce genre contribueraient dans une large mesure à éviter que le monde ne connaisse de grande crise alimentaire comme celle qui s'est produite en 1973-1975. Dans le cadre de cette proposition, on a également étudié des dispositifs d'intervention logistique de secours, la nécessité de donner plus de stabilité aux échanges mondiaux de céréales et, enfin, des dispositions spéciales en faveur des pays en développement en cas de crise alimentaire mondiale. Le Conseil estime qu'il convient d'étudier plus avant une forme d'engagement ou d'entente internationale pour les cas de crise alimentaire et il charge son secrétariat d'étudier plus en détail les modalités éventuelles d'un arrangement de ce type en tenant compte, entre autres choses, des travaux du Groupe de travail spécial constitué par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale.

41. Le Conseil mondial de l'alimentation devrait continuer de suivre la progression des travaux consacrés à tous les aspects des arrangements relatifs à la sécurité alimentaire; l'importance des progrès à faire au sujet de la sécurité alimentaire devrait figurer à l'ordre du jour des prochaines négociations mondiales.

42. Le Conseil reconnaît que la sécurité alimentaire se trouverait nettement améliorée si l'on pouvait empêcher les pertes alimentaires, notamment les pertes après récolte. Il loue donc les donateurs multilatéraux et bilatéraux pour les efforts qu'ils font dans ce domaine et exprime l'espoir que ces activités seront élargies et renforcées.

III. COMMERCE DE DENREES ALIMENTAIRES

43. Le Conseil a reconnu de tout temps que la solution à long terme des problèmes soulevés par la pauvreté, la faim et la malnutrition dans les pays en développement est intimement liée à leur développement général, lequel suppose l'expansion constante de leurs échanges commerciaux. Cette expansion leur permettra non seulement de développer leur économie, mais aussi de financer les importations dont ils ont besoin dans l'immédiat, en particulier les importations de denrées alimentaires.

44. Le Conseil confirme par conséquent les préoccupations que lui inspire l'extension du protectionisme commercial qui entrave le développement économique de la communauté internationale tout entière et qui, particulièrement du fait qu'il réduit les possibilités d'exportation des pays en développement, influe sur le potentiel économique de ces derniers et limite leur capacité d'importer les denrées alimentaires dont ils ont besoin. Dans cet ordre d'idées, le Conseil invite instamment tous les pays à faire de leur mieux pour éviter la multiplication des politiques protectionnistes. En outre, il engage vivement les pays développés à opter pour l'adaptation des secteurs agricoles et industriels de leur économie qui ont besoin d'être protégés contre les exportations des pays en développement. Ceux-ci devraient également revoir leur politique commerciale en vue de libéraliser et d'étendre leurs échanges commerciaux, et de contribuer ainsi plus largement à la solution de leurs problèmes alimentaires.

45. Le Conseil note que, dans de nombreux pays, plus spécialement dans les pays développés, le public n'est pas toujours conscient des répercussions défavorables que les mesures de protection ont sur son propre bien-être et sur la progression des pays en développement. Ces mesures empêchent de surmonter les contraintes structurelles qui sont la cause de l'inflation, du chômage et d'une faible productivité. Le Conseil réitère la recommandation qu'il avait formulée à Ottawa l'an dernier, à savoir que les Etats devraient redoubler d'efforts pour faire savoir à l'opinion publique combien coûte le protectionnisme.

46. En outre, les ministres ont attaché cette année une attention particulière à la concentration géographique croissante de la production céréalière et aux déséquilibres grandissants dans l'économie alimentaire mondiale. Le fait que la plus grande partie du monde doive importer des céréales préoccupe de nombreux Etats qui craignent que des facteurs climatiques, logistiques et même politiques perturbent le fragile équilibre de l'économie alimentaire mondiale et imposent des privations extrêmes aux pays en développement importateurs. En revanche, le Conseil a reconnu que les principaux pays exportateurs de céréales avaient apporté une contribution précieuse à la sécurité alimentaire mondiale. Dans ces conditions, il faut trouver des mesures grâce auxquelles la production et le commerce alimentaires s'accroîtront et seront mieux répartis dans le monde.

47. Le Conseil est convenu également qu'il est nécessaire de faire converger l'attention sur les pays en développement dont les importations alimentaires augmentent à un rythme spécialement rapide, en particulier lorsque les niveaux de consommation y diminuent aussi, et qu'il faut définir des mesures spéciales pour leur venir en aide.

48. Les propositions tendant à atteindre ces objectifs seront examinées à la prochaine session du Conseil dans le cadre plus vaste des relations commerciales et de leurs incidences sur la situation alimentaire des pays en développement.

IV. CONCLUSION

49. Le Conseil ne doute pas qu'en dépit des nombreuses difficultés qui continuent d'entraver l'action, il est possible de progresser régulièrement vers la solution du problème de la faim et dans la voie d'un accroissement de la production alimentaire. On ne saurait nier que ce progrès est nécessaire ni contester qu'il est possible. A cet égard, le Conseil a reconnu que la solution des problèmes alimentaires et des autres grands problèmes économiques et sociaux auxquels les pays en développement ont à faire face dépend essentiellement des progrès qui pourront être réalisés dans la consolidation de la paix internationale et de la sécurité, le relâchement des tensions et la réalisation d'un désarmement réel. C'est dans ces conditions seulement que les Etats pourront orienter vers les objectifs du développement, notamment vers l'élimination de la faim et de la malnutrition, une proportion croissante des ressources qu'ils consacrent actuellement aux armements.

50. Le Conseil s'inquiète de l'aggravation de la crise alimentaire dans beaucoup de régions en développement et réitère en particulier son appel pour qu'une aide alimentaire supplémentaire soit apportée aux pays africains qui souffrent actuellement de très graves pénuries.

51. Au moment où les nations se préparent à définir ensemble leur stratégie commune de développement pour la nouvelle décennie et à résoudre leurs principaux conflits économiques par des négociations mondiales sans précédent, le Conseil, conformément à sa charte, désire leur rappeler combien il est nécessaire de placer au centre de leurs débats les impératifs liés à l'alimentation et à la faim:

- a) les objectifs de développement pas plus que de paix ne sauraient être poursuivis face à l'étendue et à l'accroissement de la faim;
- b) seul un effort mondial concerté peut résoudre le problème de la faim dans le monde et hâter le développement, notamment celui de la production alimentaire;
- c) fondamentalement un tel effort s'inscrit dans un ensemble d'actions de soutien mutuel entre pays développés et en développement pour modifier la structure de l'économie alimentaire grâce à l'accroissement des flux d'investissement, dans le cadre d'une assistance accrue au développement général et de politiques nationales donnant la priorité au secteur alimentaire; on reconnaît généralement que le système de la stratégie alimentaire est un moyen d'y parvenir;
- d) à ceci devrait s'ajouter un soutien national et international à des allocations alimentaires appropriées et autres programmes de distribution directe, étant entendu que toute la collectivité se doit de faire en sorte que chacun ait suffisamment à manger;

- e) la sécurité alimentaire devrait être assurée au mieux par un système international coordonné de réserves détenues par les Etats, de préférence dans le cadre d'un Accord international sur le blé assorti de dispositions économiques connexes, si une action prochaine se révèle possible;
- f) ce système devrait être complété par la création d'une infrastructure appropriée, notamment pour la constitution de stocks, et par l'étude d'un dispositif de financement alimentaire, d'une aide alimentaire garantie d'un volume plus élevé, d'une réserve alimentaire internationale de crise de caractère obligatoire et d'accords sur les mesures à prendre en période de crise alimentaire;
- g) tous les pays devraient envisager une expansion et un déplacement importants à long terme des courants commerciaux, accompagnés d'ajustements dans le secteur de la production de manière que les pays en développement aient plus de débouchés commerciaux et que les obstacles à l'expansion de l'économie mondiale soient éliminés.

52. Le Conseil est persuadé que la réalisation de ces objectifs est une contribution essentielle à l'instauration du nouvel ordre économique international et à la mise en œuvre de la stratégie internationale de développement pour la prochaine décennie.

DEUXIEME PARTIE
DEBATS DU CONSEIL

CHAPITRE PREMIER

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

1. La sixième session ministérielle du Conseil mondial de l'alimentation a eu lieu à Arusha (République-Unie de Tanzanie) du 3 au 6 juin. Elle avait été précédée d'une réunion préparatoire tenue à Rome du 28 au 30 avril 1980.
2. La session a été inaugurée au Centre de conférences internationales d'Arusha, le 3 juin 1980, par S. Exc. M. Edward Moringe Ole Sokoine, Premier Ministre de la République-Unie de Tanzanie. S. Exc. M. Arturo R. Tanco, Jr., Président du Conseil mondial de l'alimentation a prononcé une allocution. Le Directeur exécutif du Conseil a lu le message du Secrétaire général des Nations Unies. Le Président a lu les messages du Directeur général de l'OIT et du Président du FIDA.
3. Dans son allocution, le Premier Ministre de la République-Unie de Tanzanie a recommandé que le monde entier s'efforce de résoudre le problème alimentaire et a fait observer que le Conseil avait effectivement encouragé les Etats membres à adopter et appliquer des mesures conçues pour résoudre les énormes problèmes agricoles et alimentaires qui se posent dans les pays en développement. Le développement n'aura de sens que si l'on y fait participer tous les éléments de la société comme c'est le cas dans le programme tanzanien d'"ujamaa" (promotion de villages autosuffisants) qui s'est révélé efficace en tant qu'instrument global de développement. Le Gouvernement tanzanien croit que le progrès de l'agriculture est une condition préalable essentielle à la réussite des efforts de développement et il a pris par conséquent des mesures importantes pour faciliter une telle amélioration : les institutions nationales ont été stimulées à cet effet et une assistance a été demandée, dans bien des domaines aux institutions bilatérales et multilatérales. Enfin, le Premier Ministre a exprimé l'espoir que le Conseil s'efforcera sérieusement de trouver les moyens de procurer les capitaux et les techniques nécessaires pour tirer un parti maximum des ressources des pays en développement.
4. Le Président du Conseil mondial de l'alimentation a déclaré qu'en dépit des conflits politiques et militaires qui agitent de nombreuses régions, l'humanité ne devrait pas perdre de vue que le plus grand problème qui se pose au monde est celui de la faim. Le droit à la nourriture, premier droit de l'homme, se place au-dessus de la paix et de la guerre et par conséquent l'élimination de la faim sur toute la planète devrait être un souci primordial.
5. Un des faits les plus notables depuis la cinquième session du Conseil à Ottawa a été l'enthousiasme avec lequel les pays en développement et les pays développés ont, les uns, adopté et les autres, appuyé, les stratégies alimentaires nationales. Plus de 30 pays du tiers monde - la majorité étant des pays africains - ont manifesté de l'intérêt pour ces stratégies. Le fait que les pays développés sont de plus en plus conscients que la coopération et une action concrète sont indispensables pour éviter une terrible crise, facilitera la solution du problème qui se pose au Conseil. Le CMA

doit stimuler un nouvel examen des attitudes sur lesquelles repose la prise de décision par les Etats et les organisations internationales, et susciter la volonté politique nécessaire pour obtenir de la communauté internationale qu'elle apporte plus rapidement son appui, car seule une telle action permettra de débarrasser le monde du fléau de la faim.

6. Le Président a émis le voeu que la session du Conseil soit placée sous le signe de la coopération, rappelant, selon les mots du poète, qu'aucun homme n'est une île entière en soi-même, que tout homme est partie d'un continent, partie d'un océan, que la mort de tout homme nous diminue tous, parce que nous sommes tous plongés dans l'humaine nature.

7. Dans le message qu'il a adressé au Conseil, le Secrétaire général des Nations Unies a déclaré que si la communauté internationale ne consacre pas davantage d'efforts, aux niveaux national et international, pour créer un système alimentaire mondial juste et équitable, la paix et le progrès du monde seront gravement menacés. Il a félicité le Conseil d'assumer pleinement le rôle que lui assigne sa charte qui fait de lui l'organe coordonnateur des Nations Unies pour les questions alimentaires mondiales et il a pris note des réalisations du CMA dans le domaine de la promotion des stratégies du secteur alimentaire qui tendent à donner aux politiques alimentaires un rang plus élevé dans les plans nationaux de développement et des efforts utiles que le Conseil déploie pour faciliter la négociation d'une nouvelle Convention relative à l'aide alimentaire, sans attendre qu'un accord international complet sur le blé ait été conclu. Les propositions concernant les allocations alimentaires et la préparation d'un dispositif pour le cas de crise alimentaire qui ont été soumises au Conseil pourraient avoir une utilité notable et méritent d'être étudiées. La question alimentaire jouera un rôle essentiel dans la prochaine série mondiale de négociations sur les problèmes économiques et dans la Stratégie internationale du développement de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement. La communauté internationale compte que le Conseil mondial de l'alimentation poursuivra ses efforts pour mobiliser les volontés politiques en vue d'une action qui ne se fasse pas attendre.

B. Membres du Conseil

8. Le Conseil comprend à présent les 36 Etats membres ci-après :

Australie ^{***}	Maroc ^x
Bangladesh ^{***}	Mexique ^{**}
Barbade ^{***}	Nicaragua ^{***}
Botswana ^{**}	Pays-Bas ^x
Canada ^x	Philippines ^{***}
Colombie ^{**}	République démocratique allemande ^x
Danemark ^x	République fédérale d'Allemagne
Etats-Unis d'Amérique ^{**}	Roumanie ^{***}
Ethiopie ^{**}	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ^{**}
Gabon ^x	Sénégal ^{***}
Ghana ^{***}	Soudan ^{***}
Honduras ^{***}	Sri Lanka ^x
Inde ^{**}	Thaïlande ^{**}
Iran ^x	Trinité-et-Tobago ^x
Iraq ^{**}	Union des Républiques socialistes soviétiques ^{***}
Italie ^x	Vénézuela ^x
Japon ^x	Yougoslavie ^{**}
Libéria ^{**}	
Malawi ^x	

x Mandat venant à expiration le 31 décembre 1980.

** Mandat venant à expiration le 31 décembre 1981.

*** Mandat venant à expiration le 31 décembre 1982.

C. Participation

9. Tous les pays membres du Conseil, à l'exception du Gabon, de l'Iran, du Nicaragua et du Soudan, étaient représentés à la session.

10. En outre, les Etats et les organisations ci-après étaient également représentés :

Etats non membres du Conseil

Angola	Guinée	République-Unie du Cameroun
Argentine	Indonésie	Rwanda
Belgique	Kenya	Saint-Siège
Burundi	Nigéria	Sierra Leone
Chine	Norvège	Suède
Finlande	Pakistan	Suisse
France	République arabe syrienne	Tunisie
Grèce	République-Unie de Tanzanie	Zambie

Nations Unies

Fonds des Nations Unies pour l'enfance
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
Programme alimentaire mondial
Programme des Nations Unies pour le développement
Programme des Nations Unies pour l'environnement

Institutions spécialisées

Banque mondiale
Fonds international de développement agricole
Organisation internationale du Travail
Organisation mondiale de la santé
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Autres organisations

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

Organisations intergouvernementales

Banque africaine de développement
Communauté économique européenne
Organisation arabe de développement agricole
Organisation de coopération et de développement économiques
Conseil international du blé

Organisations non gouvernementales 5/

Centre de liaison pour l'environnement
Commission internationale de l'irrigation et du drainage
Tanzanian Carton, Ltd.
Membres des Parlements italien et européen

5/ Le statut d'observateur ad hoc a été accordé à plusieurs organisations intergouvernementales et non gouvernementales conformément à l'article 63 du règlement intérieur du Conseil.

D. Bureau

11. A la 2^{ème} séance, le 3 juin 1980, le Conseil a élu M. Gonzalo Bula Hoyos (Colombie) vice-président en remplacement de M. Luis Fernando Londono (Colombie) empêché d'exercer ses fonctions jusqu'à la fin de son mandat.

12. Au cours de la même séance M. Doeke Faber (Pays-Bas) a été élu rapporteur en remplacement de M. Hans Linnemann (Pays-Bas), également empêché.

Voici la composition du bureau :

Président : M. Arturo R. Tanco, Jr. (Philippines)

Vice-Présidents : M. Gonzalo Bula Hoyos (Colombie)
M. Abdellatif Ghisassi (Maroc)
M. Erwin Neu (République démocratique allemande)

Rapporteur : M. Doeke Faber (Pays-Bas)

E. Ordre du jour

13. Le Conseil a adopté l'ordre du jour suivant (WFC/1980/1/Rév.1) :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions de procédure
3. Problèmes relatifs à la production et à la consommation alimentaires :
 - a) Stratégies du secteur alimentaire - progrès et principes directeurs
 - b) Vers l'élimination de la faim - programmes de subventions alimentaires et de distributions directes
4. Préparation d'un dispositif d'intervention pour le cas de crise alimentaire
5. Commerce international des denrées alimentaires
6. Points et activités à examiner pour les futures sessions du Conseil mondial de l'alimentation
7. Rapport du Conseil à l'Assemblée générale

F. Documentation

14. La liste des documents présentés à la session figurent à l'annexe II ci-après.

PROBLEMES RELATIFS A LA PRODUCTION ET
A LA CONSOMMATION ALIMENTAIRESA. Stratégies du secteur alimentaire: état d'avancement et principes directeurs

15. Le Conseil mondial de l'alimentation a étudié l'état d'avancement de l'exécution des stratégies du secteur alimentaire et de l'élaboration des principes directeurs qui peuvent les régir en se fondant sur les documents WFC/1980/2 et WFC/1980/2/Add.1. Présentant la question, le Directeur exécutif a rappelé que le souci grandissant de la communauté internationale devant le déséquilibre croissant des disponibilités alimentaires et la volonté toujours plus forte chez les nations de remédier à cette situation avaient amené le Conseil à proposer, lors de sa cinquième session, l'élaboration de stratégies nationales du secteur alimentaire pour les pays en développement, dans le cadre des plans généraux de développement de l'économie nationale, en vue de permettre à ces pays d'intensifier leur efforts pour satisfaire leurs besoins alimentaires. En même temps, le Conseil avait invité instamment les pays développés et les institutions internationales à apporter une aide supplémentaire à l'appui de ces efforts.

16. Depuis la cinquième session 32 pays en développement se sont mis en devoir d'établir des stratégies alimentaires. Plus de la moitié d'entre eux ont reçu des offres d'assistance et les arrangements en vue de la préparation de leurs stratégies alimentaires sont en bonne voie. L'Australie, la Belgique, le Canada, le Danemark, les Etats Unis, la France, l'Italie, le Japon, les Pays bas, la République fédérale d'Allemagne et le Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord ont fait des offres fermes d'assistance et d'autres pays développés ont fait savoir qu'ils appuieraient l'entreprise. Le Conseil collabore activement avec ces gouvernements pour faciliter et accélérer l'organisation de l'assistance. En outre, la Banque mondiale, la FAO et la Banque interaméricaine de développement s'emploient déjà à aider un certain nombre de pays en développement.

17. La suite donnée à l'initiative du Conseil attestait que l'on était toujours davantage résolu à prendre des mesures plus efficaces pour résoudre les problèmes alimentaires. Les stratégies alimentaires offraient aux pays en développement un moyen leur permettant d'identifier les importantes lacunes de leurs politiques et plans nationaux en vigueur et de prendre des mesures de nature à combler ces lacunes en renforçant les institutions aux fins d'élaboration de propositions d'investissement, en assurant des services essentiels aux agriculteurs, en identifiant clairement les principaux besoins en matière d'infrastructure, en dégageant les ensembles de mesures essentielles en matière de financement ou en faisant en sorte que ceux dont les besoins alimentaires ne pouvaient être satisfaits que par des programmes spéciaux soient à même de s'assurer un revenu suffisant. La stratégie, qui identifiait l'ensemble des besoins était conçue de façon à s'adapter avec souplesse à la situation et aux orientations des politiques générales des différents pays. En résumé, comme cela était indiqué dans le rapport dont était saisi le Conseil, les stratégies du secteur alimentaire étaient constituées des éléments essentiels suivants: (i) un vaste cadre de planification permettant de définir des objectifs, de procéder à l'examen des politiques et d'arrêter des priorités aux fins d'action; (ii) des moyens institutionnels permettant d'atteindre ces objectifs prioritaires et (iii) l'identification rapide des projets et des programmes alimentaires qu'il convient de mettre en oeuvre en mobilisant des ressources techniques et des capitaux supplémentaires.

18. Près de deux tiers des pays demandant une assistance aux fins d'élaboration de stratégies alimentaires étaient situés en Afrique où le problème alimentaire était à bien des égards plus aigu, et les moyens permettant d'y faire face, les moins appropriés. D'une façon générale les gouvernements africains insistaient sur les stratégies alimentaires nationales ce qui attestait à la fois leur ferme volonté de résoudre une fois pour toutes le problème alimentaire et le fait qu'il s'agissait là d'un défi lancé à la communauté internationale qui se devait de participer à cet effort sans précédent en fournissant une assistance à grande échelle. Depuis 1975, l'objectif principal du Conseil avait consisté à accorder une plus grande priorité à l'accroissement du degré d'autosuffisance alimentaire des pays en développement dans le cadre de leur développement d'ensemble et de leur développement rural. Les engagements pris par les pays en vue de réaliser cet objectif prioritaire grâce aux plans, systèmes et stratégies alimentaires - peu importait l'expression - méritaient la compréhension et un appui sans réserve du Conseil ainsi qu'une assistance de la communauté internationale de façon que les ressources nécessaires soient disponibles en fonction des priorités.

19. Au cours de l'examen de ce point de l'ordre du jour, le Conseil s'est félicité du fait qu'un nombre important de pays en développement accordaient un degré de priorité croissant aux problèmes alimentaires en adoptant une conception globale de la planification du secteur alimentaire. Le fait que 32 pays en développement aient adopté cette conception témoignait de leur intention d'utiliser principalement la stratégie alimentaire comme moyen leur permettant d'accorder un plus grand degré de priorité aux problèmes alimentaires dans le cadre de leurs objectifs de développement global, d'assurer une meilleure coordination et d'adopter des mesures efficaces aux échelons tant national qu'international. La déclaration faite à Rome par le Groupe des 77 a recueilli l'assentiment de nombreux participants. Le Conseil a souscrit d'une manière générale à cette déclaration et était favorable à l'élaboration de nouvelles stratégies alimentaires et soulignait la nécessité d'intégrer lesdites stratégies aux politiques et plans de développement national des pays. Le Conseil a toutefois souligné qu'en aucun cas l'existence d'une stratégie alimentaire nationale ne devrait constituer une condition préalable à l'obtention d'une aide au développement.

20. Les participants sont convenus qu'une stratégie alimentaire devrait amener les pays intéressés à décider d'investir aux fins de réalisation de politiques, programmes et projets opérationnels et pertinents. Alors que les ministres étaient convenus que dans le cadre de la stratégie il faudrait accorder la même attention à la production, à la distribution et à la consommation, qui constituaient divers aspects du problème alimentaire et du problème de la faim, quelques participants ont indiqué qu'il conviendrait également que la stratégie s'intéresse aux autres questions de structure que soulevaient les politiques nationales et internationales liées à la sécurité alimentaire et au développement de la production vivrière. On a également estimé que la stratégie alimentaire devrait en outre comporter des mesures permettant d'assurer les facteurs techniques et les ressources financières nécessaires pour que les projets et programmes soient mis en oeuvre avec succès. La majorité des délégations était d'avis que des ressources supplémentaires devaient être fournies aux fins d'élaboration de stratégies alimentaires, de façon à ne pas contrecarrer ni contrarier les projets et programmes en cours.

21. Les participants se sont déclarés encouragés par le fait qu'un certain nombre des principaux organismes d'aide au développement tels que le PNUD, l'OIT, la Banque mondiale, la FAO, la Banque interaméricaine de développement et l'OCDE

aient indiqué qu'ils souhaitaient vivement aider les pays en développement à formuler et à mettre en oeuvre leurs stratégies alimentaires. Des ministres ont demandé à ces organismes ainsi qu'à d'autres institutions internationales d'accroître le volume de l'aide qu'ils consacraient à cet effort. A cet égard, on a souligné que la structure des revenus et la répartition des denrées alimentaires influent directement sur les problèmes de la faim et de la malnutrition. Les organismes de développement multilatéral étaient particulièrement bien équipés pour aider les pays en développement dans leurs efforts tendant à mieux adapter leur production alimentaire à la consommation, grâce à un système de distribution plus équitable.

22. La plupart des délégations de pays en développement ont cependant reconnu que le problème alimentaire ne pourrait être réellement résolu que par ces pays eux-mêmes. Seule une production intérieure accrue permettrait en définitive d'assurer l'augmentation de la consommation par habitant. Une délégation a fait observer à ce sujet que le volume de ressources consacré à la recherche agricole axée sur l'amélioration des méthodes et techniques de production restait très insuffisant.

23. La plupart des délégations se sont accordées à reconnaître que les stratégies alimentaires devraient faciliter la mobilisation de ressources financières additionnelles pour le secteur alimentaire et favoriser la mise en oeuvre de nouveaux programmes d'assistance technique et de prêts. On a toutefois souligné que des ensembles bien conçus de politiques et de projets seraient insuffisants à eux seuls. Il faudrait, si l'on voulait assurer la mobilisation des ressources nécessaires, que les efforts des pays en développement soient complétés par une assistance accrue des pays développés et des organismes internationaux. Le succès des stratégies alimentaires serait étroitement tributaire de la mesure dans laquelle les organismes d'aide au développement seraient disposés à accorder une place particulière aux secteurs alimentaire et agricole dans leurs programmes d'assistance aux pays désireux d'obtenir une aide de cette nature, et à fournir le complément de capitaux et d'assistance technique nécessaire à leur mise en oeuvre. Certaines délégations ont engagé le Conseil à raccorder les principaux éléments d'une stratégie alimentaire nationale à une stratégie internationale du secteur alimentaire dont le CMA assurerait la mise en application. Il convenait que l'on prête une attention particulière, ce faisant, à la mise au point d'un ensemble de mesures visant à limiter le renchérissement constant des facteurs de production et à assurer un approvisionnement proportionné aux stratégies nationales.

24. Bon nombre de délégations ont confirmé qu'il importait d'atteindre au plus tôt l'objectif de base de 0,7 p. 100 du produit national brut (PNB) fixé pour l'aide au développement. Les quatre grands pays membres du CAD, en particulier, qui comptent ensemble pour 74 p. 100 du PNB des pays membres du CAD, avaient tout mis en oeuvre pour porter le volume de leur assistance au développement à un niveau plus proche de cet objectif, ce qui aurait pour effet d'augmenter sensiblement l'assistance au développement. Certaines délégations ont estimé, pour leur part, que le Conseil devrait étendre ses efforts pour atteindre dès que possible le niveau repère de 8,3 milliards de dollars E.-U. (aux prix de 1975) à consacrer à l'augmentation de la production alimentaire, dont 6,5 milliards de dollars E.-U. devraient être accordés à des conditions de faveur. Le montant total des ressources extérieures directement consacrées

à l'alimentation et à l'agriculture avait certes atteint en 1978 5,0 milliards de dollars des Etats-Unis aux prix de 1975, soit une augmentation de 28 p. 100 par rapport à 1977, mais il faudrait augmenter rapidement les apports de l'assistance extérieure afin d'épauler plus efficacement les pays en développement dans leurs efforts accrus pour établir et appliquer leurs stratégies, leurs systèmes ou leurs plans applicables au secteur alimentaire.

25. Le Conseil a pris note avec grande satisfaction de la décision du Gouvernement italien, dont le représentant a fait part, de porter d'ici 1983 sa contribution au titre de l'aide publique au développement au niveau moyen de l'APD que les pays membres de l'OCDE fournissent, en pourcentage de leur PNB. Le relèvement correspondrait à une augmentation de 5 milliards de dollars des Etats-Unis, en trois ans dont 60 p. 100 seraient consacrés à l'assistance au secteur alimentaire et à l'agriculture. En outre, le représentant de l'Italie a préconisé que l'on réduise de 10 p. 100 les dépenses militaires et d'affecter à la solution du problème de l'alimentation et de la faim les fonds ainsi dégagés.

26. On s'est généralement accordé à reconnaître qu'il fallait renforcer la coopération internationale pour pouvoir établir et réaliser avec succès les stratégies applicables au secteur alimentaire. Les trois phases de la stratégie alimentaire : phase préparatoire, phase de mise en application et examen périodique méritent toutes une attention spéciale.

27. En ce qui concernait la phase préparatoire, le Conseil a reconnu que c'était aux pays en développement qu'il appartenait de fixer les objectifs et les éléments constitutifs de la stratégie alimentaire, mais que les pays en développement et les organismes donateurs intéressés devraient procéder à des consultations étroites pour établir un cadre au sein duquel il faudrait élaborer la stratégie alimentaire et mettre au point les modalités de l'assistance technique et les arrangements institutionnels requis.

28. Pour ce qui était de la phase de mise en application, il était d'importance capitale que les pays en développement et les organismes d'aide au développement coopèrent efficacement, car l'absence de coopération avait souvent conduit à des résultats décevants. Un certain nombre de ministres ont estimé que le Conseil devrait aider à organiser entre pays en développement et donateurs intéressés des réunions visant à assurer les investissements nécessaires, au cours desquelles les participants s'engageraient à fournir un financement et à coordonner leurs efforts pour mettre les stratégies alimentaires en oeuvre. On s'est généralement accordé à reconnaître que ces travaux devraient être coordonnés par le secrétariat du Conseil, qui rendrait compte à ce dernier des progrès réalisés. La délégation d'un pays membre a cependant considéré qu'il n'était pas nécessaire de prendre des dispositions de cet ordre.

29. Pour assurer la mise en oeuvre effective de ces stratégies, il a été dit qu'il faudrait examiner périodiquement les progrès réalisés, d'autant plus qu'on ne possède encore qu'une expérience limitée de cette formule. Il a été avancé que le Conseil, ayant pour tâche d'examiner des progrès, devrait organiser des consultations ou des ateliers régionaux en vue d'échanger les données d'expérience acquises par les pays en développement et les organismes qui s'occupent des stratégies du secteur alimentaire et d'en faire l'évaluation, en vue d'établir un ensemble complet de lignes directrices les concernant. Plusieurs organismes d'aide multilatérale et bilatérale se sont déclarés disposés à faciliter en cas de besoin la participation de tous les pays intéressés, tandis que la délégation du Mexique a proposé de faire part au Conseil de l'expérience acquise par son gouvernement, afin que d'autres puissent en profiter, et fait distribuer une note sur les activités en question. Le Conseil a décidé de garder à l'ordre du jour de ses sessions annuelles l'examen des stratégies alimentaires ainsi que des progrès enregistrés dans leur formulation et dans leur mise en oeuvre, et il a chargé son secrétariat de veiller à ce qu'elles fassent l'objet d'une étude annuelle qui serait réalisée en coordination avec les pays intéressés et prendrait la forme d'un rapport d'exécution contenant des indications sur l'expérience acquise.

30. Le Directeur général du Bureau international du Travail a adressé un message au Conseil dans lequel il appuyait sans réserve l'idée de stratégie alimentaire qui consistait à intégrer les mesures concernant la production, la distribution et la consommation alimentaires en vue de résoudre les problèmes de la faim et de la malnutrition. L'OIT pouvait contribuer utilement à la formulation des stratégies alimentaires en mettant à la disposition du Conseil et des gouvernements les résultats de ses enquêtes sur l'emploi et se proposait de participer à l'étude des stratégies alimentaires des points de vue de l'emploi et de la distribution du revenu et d'axer les activités de ses équipes régionales s'occupant de l'emploi sur les secteurs alimentaire et agricole.

31. Le représentant du Programme des Nations Unies pour l'environnement a fait observer que les stratégies du secteur alimentaire devraient également porter sur la question à long terme que constituait la nécessité d'enrayer la détérioration de la base de ressources naturelles et de la reconstituer afin d'asseoir la production vivrière sur des fondements solides. Des délégations ont insisté sur la nécessité de tout mettre en oeuvre pour éradiquer la trypanosomiase.

32. Le Conseil a unanimement approuvé la proposition faite par le Ministre de l'agriculture du Canada, tendant à ce que le Conseil charge le secrétariat d'établir un catalogue ou un répertoire de "qui" fait "quoi", sur le plan international en matière d'aide alimentaire et de développement agricole. Cette liste devrait sans doute englober à la fois les organismes du système des Nations Unies et ceux qui n'en font pas partie. Le secrétariat devrait en outre élaborer, en collaboration avec les organismes intéressés, un système permettant aux Ministres de voir comment ces organismes et leurs programmes se complètent mutuellement pour réaliser la "stratégie mondiale actuelle du secteur alimentaire" qui se composerait d'éléments analogues à ceux que comprennent les plans nationaux relatifs à l'alimentation : aide alimentaire d'urgence, programmes d'aide alimentaire, aide au développement agricole, recherche agricole, y compris, le cas échéant, l'application de la science et de la technique au service du développement des secteurs alimentaire et agricole, le financement des importations de denrées alimentaires, l'action contre les crises alimentaires, la constitution de réserves et le stockage et le transport des aliments.

Une délégation a estimé que pour établir un inventaire de ce genre, il faudrait commencer au niveau sous-régional.

33. Le Conseil était lui aussi d'avis que ce document permettrait aux ministres chargés de prendre des décisions extrêmement importantes concernant le bien-être de très nombreux êtres humains de mieux comprendre le système auquel ils avaient à faire, de mieux cerner les zones d'incertitude et les difficultés, et d'éviter de donner des directives contradictoires ou discordantes aux organismes internationaux. Tout en conseillant aux pays en développement d'oeuvrer dans une optique pleinement intégrée, le Conseil devait se garder d'oublier son propre mandat, selon lequel il lui incombait de suivre l'évolution de la situation alimentaire mondiale, de mobiliser l'appui requis et de s'efforcer d'assurer la cohérence des efforts que les gouvernements et les organismes déploient pour résoudre les problèmes alimentaires mondiaux, et il importait qu'il concentre son attention, ce faisant, sur les causes de l'insécurité alimentaire dans le monde et qu'il continue d'oeuvrer à la réalisation de l'objectif que constituait la mise au point d'une stratégie mondiale des secteurs alimentaire et agricole.

34. Le Conseil a pris note avec satisfaction du fait que le Conseil des gouverneurs du Fonds international de développement agricole était convenu, à l'unanimité, de la nécessité de réalimenter le Fonds. Le Conseil devrait demander à tous les Etats membres du FIDA de donner sans plus tarder une suite favorable à cette décision en s'engageant, lors de la prochaine conférence pour les annonces de contributions, de façon que le Fonds, qui s'occupait spécialement des petits agriculteurs et des paysans sans terre, puisse contribuer plus activement à la solution du problème alimentaire mondial.

35. Le représentant du Royaume-Uni a tenu à ce qu'il soit pris acte du fait que si dans le cadre de sa stratégie en matière d'aide, son gouvernement entendait continuer à tenir compte des besoins spécifiques des déshérités et du rôle du secteur alimentaire et de l'agriculture dans le développement, il convenait néanmoins de considérer les recommandations relatives à l'accroissement du montant de l'aide publique au développement, qu'il s'agisse de la totalité des apports ou de l'assistance consentie à des fins précises, compte tenu de la réduction des dépenses publiques que le Gouvernement britannique envisageait au cours des trois prochaines années.

36. Un certain nombre de délégations ont indiqué que la solution au problème alimentaire ainsi qu'à d'autres difficultés que connaissent les pays en développement dépendait principalement des progrès enregistrés en ce qui concernait le renforcement de la paix et de la sécurité internationales, l'élargissement de la détente et l'instauration d'un désarmement véritable. Ce n'était que dans ces conditions que les Etats pourraient consacrer à la réalisation des objectifs fixés en matière de développement, y compris l'élimination de la faim et de la malnutrition, une part croissante des ressources actuellement affectées à la constitution d'arsenaux.

B. Vers l'élimination de la faim dans le monde : programmes de subventions alimentaires et de distributions directes

37. Le Conseil a examiné le point 3 b) de l'ordre du jour : "Vers l'élimination de la faim dans le monde : programmes de subventions alimentaires et de distributions directes" en consultant les documents WFC/1980/3 et WFC/1980/3/Add.1. Dans son allocution introductive, le Directeur exécutif a fait observer que les actuels programmes de développement et de secours ne sont pas aptes à résoudre comme il convient le problème de la faim dans le monde, et que des mesures plus directes sont indispensables pour faire reculer ce fléau envahissant. Aucune mesure ou solution de rechange ne pourra faire qu'il ne soit pas nécessaire d'accroître substantiellement la production alimentaire et les disponibilités de denrées alimentaires, et toute mesure complémentaire plus directe doit être conçue de manière à réduire progressivement la dépendance aussi bien des pays que des familles au sein d'un même pays. Il est indispensable, pour combattre directement ce fléau, de quelque manière que ce soit, de reconnaître qu'en soulageant très fortement la faim et la malnutrition on pourrait promouvoir le développement global.

38. A sa cinquième session, le Conseil avait demandé au secrétariat de faire le point des résultats de diverses mesures intéressant la consommation alimentaire et la malnutrition, en insistant sur l'importance des liens qui les relient avec les efforts axés sur la production alimentaire dans le cadre des plans généraux intéressant l'alimentation et le développement. Après avoir examiné les programmes de subventions alimentaires ou d'allocations alimentaires, le secrétariat avait estimé que de tels programmes pourraient représenter un instrument efficace pour accroître la consommation alimentaire de ceux qui en ont besoin, et cela selon des méthodes compatibles avec les objectifs de développement modernes, et qu'ils ont sans aucun doute une place dans l'arsenal de politiques et de programmes de développement car ils représentent des mesures temporaires pouvant être abandonnées lorsque la production et la distribution des denrées alimentaires se sont améliorées. Il faudrait accorder une aide spéciale aux pays en développement qui s'efforcent d'atteindre une auto-suffisance relative en matière d'alimentation et de réduire la faim et la malnutrition. Cela revient à dire qu'il faut à la fois renforcer l'aide aux projets d'investissements particuliers et accorder une aide pour des programmes d'ensemble afin que l'objectif visé puisse être atteint avec la souplesse nécessaire. La proposition du Directeur exécutif concernant les dons au titre de programmes d'allocations alimentaires dans le cadre des plans alimentaires de pays particuliers tend à appuyer les

mesures conçues aussi bien pour apporter un secours immédiat que pour combattre les causes profondes de la faim. Bien qu'ils soient destinés à ceux qui ont faim, les programmes d'allocations devraient être conçus pour stimuler l'accroissement de la production. Ils devraient aussi être soigneusement harmonisés avec les actuels programmes d'aide alimentaire.

39. Au cours des débats, le Conseil a réaffirmé la nécessité de renforcer les mesures directes conçues pour combattre immédiatement la faim et la malnutrition, qui de toute évidence doivent compléter et épauler les efforts de développement tendant à augmenter la production alimentaire et à fournir des emplois et par conséquent des revenus aux populations pauvres. Comme certains l'ont rappelé, le problème de la faim est un problème social et il appelle une intervention socio-économique et socio-politique telle que notamment les mesures indiquées dans le plan d'action adopté en 1979 par la Conférence mondiale de la réforme agraire et du développement rural.

40. Le Conseil a reconnu que les programmes de subventions alimentaires ou d'allocations alimentaires représentent une méthode pratique d'intervention directe. Il a noté que dans certains pays ces programmes sont partiellement parvenus en effet à accroître la consommation alimentaire des nécessiteux, sans entraver pour autant l'application de la politique de prix agricoles avantageux qui est nécessaire pour accroître la production alimentaire. La réunion a toutefois noté aussi que l'on ne dispose encore que de peu d'expérience en la matière et que la mise en oeuvre des programmes d'allocations soulève des problèmes administratifs considérables. Quelques délégations ont recommandé la prudence à ceux qui se proposent d'entreprendre de tels programmes car elles redoutent que ces programmes augmentent la dépendance des pays en développement. Certains se préoccupent du coût de tels programmes, des problèmes qu'ils soulèvent et de la difficulté d'équilibrer exactement les investissements dans le développement et les subventions à la consommation, destinées à soulager ceux qui ont faim. Un orateur a signalé que pour son pays, qui pratique depuis longtemps les programmes de subventions alimentaires et de distributions directes aux consommateurs, les subventions - même quand elles atteignent un niveau qui grève lourdement le budget national - sont une obligation morale : les apports utilisés pour développer les ressources humaines sont au moins aussi importants que les apports utilisés pour développer la production agricole. Croire que les subventions à la consommation auraient un effet négatif sur la production alimentaire nationale est une erreur : dans son pays la production alimentaire a augmenté alors qu'un vaste plan de subvention était appliqué.

41. Un petit nombre de délégation ont appuyé la proposition d'instituer un programme international d'allocations alimentaires que le Directeur exécutif a formulée dans le document WFC/1980/3. Mais la plupart l'ont jugée prématurée étant donné le caractère limité de l'expérience acquise en matière de programmes nationaux d'allocations et vu l'état général de l'aide au développement, qui est encore bien éloigné de l'objectif fixé pour l'APD, à savoir 0,7 p. 100 du PNB. Toutefois les participants se sont accordés à reconnaître qu'il fallait étudier la possibilité d'exécuter des programmes nationaux d'allocations alimentaires dans les divers pays intéressés. Pour ce qui est du choix des formules, il est indispensable que l'on adopte non pas des mesures philanthropiques mais des programmes liés à un effort de création d'emplois et de revenus, qui stimuleraient la production alimentaire et contribueraient au développement. Selon une délégation, il importerait à cet égard de n'accorder des subventions que si elles augmentent le potentiel de production local et sont liées à des possibilités d'emploi bien définies pour les assistés, en évitant les chevauchements avec des programmes existants et en veillant à ne pas

augmenter la dépendance des pays et, à l'intérieur des pays, la dépendance des familles. Il a été généralement reconnu que pour atteindre ces objectifs le mieux était d'envisager les programmes d'allocations dans le contexte des stratégies alimentaires et des plans nationaux de développement.

42. Afin de stimuler les efforts dans ce sens, la réunion a demandé au secrétariat de consulter les gouvernements et les organismes intéressés au cours de l'année 1980 pour étudier de plus près la possibilité d'application des diverses formules d'allocations dans des situations socio-économiques différentes et examiner plus à fond les modalités possibles d'une coopération internationale à l'appui des programmes nationaux d'allocations alimentaires. Les résultats de ces consultations, l'expérience des pays exécutant ou appuyant des programmes d'allocations, ainsi que la réalisation de nouvelles études techniques devraient fournir au Conseil, au moment de sa septième session, des données plus précises sur la portée, la faisabilité, l'efficacité et les exigences des programmes d'allocations, données sur la base desquelles des propositions plus détaillées pourraient être formulées en vue d'une action dans le domaine des allocations alimentaires au plan national et international. Quelques pays se sont offerts à apporter la contribution de leur propre expérience aux futures études sur les efforts nationaux et aux mesures d'aide qui seront prises pour appuyer ces efforts.

43. En ce qui concerne l'aide financière internationale aux programmes nationaux d'allocations alimentaires, le Groupe des 77 a proposé que l'étude des modalités d'assistance se fonde sur les principes ci-après :

a) Les ressources fournies devraient s'ajouter à l'aide au développement actuelle ou envisagée (selon un pays, elles devraient venir en sus du montant d'APD pris pour objectif à savoir 0,7 p. 100 du PNB) et ne doivent surtout pas contrarier la réalisation de l'objectif de contribution au PAM pour 1981-1982, qu'il faut non seulement atteindre mais même dépasser;

b) L'aide devrait être gratuite à cent pour cent, assurée par des engagements pluriannuels, et fournie dans le cadre d'une programmation souple plutôt que liée à des projets;

c) Aucun mécanisme institutionnel nouveau ne devrait être créé pour la circonstance;

d) Il faudrait éviter d'aggraver la dépendance des pays en développement et apporter une contribution à la solution de leurs problèmes de production, de distribution et de consommation.

44. La réunion s'est beaucoup préoccupée des relations entre les allocations alimentaires et l'aide alimentaire. Nombre de participants ont souligné la nécessité d'accroître l'aide alimentaire à l'appui de programmes élargis de distributions directes tels que les programmes de rémunération du travail en nature et les programmes d'alimentation des groupes vulnérables. Le représentant de la FAO a déclaré que son organisation n'était pas en désaccord avec l'objectif ou le principe ressortant de la proposition du Conseil mondial de l'alimentation concernant les programmes de subventions alimentaires et de distributions directes. Mais son organisation partageait la préoccupation qu'un système d'allocations alimentaires pourrait détourner les ressources limitées disponibles de programmes effectifs déjà en cours et, en particulier, des programmes de secours alimentaires du Programme alimentaire mondial. Préoccupée par le manque continu de ressources du PAM, la FAO accorde une priorité de premier plan à l'objectif fixé de 1 milliard de dollars E.-U. pour 1981-1982 et à l'augmentation des ressources futures du PAM. Le représentant du PAM a fait savoir que plus de 60 pour cent des nouveaux engagements de cet organisme pour 1979 visaient à appuyer des programmes de développement agricole et rural et que les autres pour cent étaient destinés à des programmes nutritionnels en faveur des groupes vulnérables. L'aide alimentaire d'urgence du PAM s'est multipliée par douze, passant de 10,6 millions de dollars des E.-U. en 1972 à 120 millions en 1979. Le PAM cherche à atteindre les nécessiteux et s'efforce de lier plus étroitement

l'aide alimentaire aux mesures intéressant la production et la nutrition et aux efforts tendant à augmenter le rôle des femmes dans le développement. Le représentant a souligné aussi l'importance d'une programmation conjointe entre le PAM et d'autres institutions.

45. A cet égard, le représentant de l'Iraq a rappelé que son gouvernement apportait une assistance considérable aux pays en développement qui partageaient ses vues afin qu'ils puissent lutter contre les effets de l'inflation. Il avait déjà accordé des prêts à long terme sans intérêt de plus de 250 millions de dollars, ainsi qu'un montant de 1,5 milliard de dollars sous forme de prêts, dons et autres types d'assistance à des fins diverses, y compris le développement du potentiel de production agricole.

46. Dans un message adressé au Président du Conseil, le Directeur général du BIT a souligné l'importance des stratégies alimentaires ainsi que des subventions alimentaires et des programmes de distribution directe de vivres dans la lutte contre la pauvreté, la faim et la malnutrition et dans l'amélioration des revenus réels. Les programmes d'allocations alimentaires auraient un effet durable s'ils étaient reliés à des programmes de création d'emplois et de revenus. Le représentant de la Banque mondiale a déclaré que cet organisme s'efforçait de faciliter la mise sur pied de systèmes rentables de distribution des vivres et de remédier aux nombreuses difficultés qui existent dans ce domaine. Le représentant de la Banque mondiale a néanmoins tenu à préciser que la Banque n'est pas disposée à financer des activités concernant la consommation. En réponse, une délégation a aussi rappelé qu'une telle décision relève de la compétence des Etats membres de la Banque. Une autre délégation a signalé que le principal objectif poursuivi lors des débats du Conseil était de défendre les pauvres et les affamés qui ne possèdent pas ou quasiment pas de terre.

47. Pour appuyer la stratégie relative au secteur alimentaire et la notion de l'égalité des droits en matière d'alimentation que préconise le Conseil, le représentant du FISE a proposé une gamme de mesures complémentaires pour améliorer la situation nutritionnelle des groupes vulnérables de la population et notamment : la production familiale d'aliments d'importance décisive au plan de la nutrition, l'éducation nutritionnelle et sanitaire ainsi que la liaison entre les mesures relatives à la distribution de denrées alimentaires et celles qui touchent les soins de santé primaires et la surveillance de la santé et de la nutrition des enfants. Il a proposé que le FISE coopère dans ce domaine avec les institutions nationales et internationales.

48. Résumant les débats concernant le point 3 b) de l'ordre du jour, et tenant compte des hésitations exprimées par deux délégations, le Président a déclaré que la formule des allocations alimentaires avait été "modérément acceptée". Il faudrait pousser les recherches en procédant pays par pays afin de vérifier si elle peut être mise en pratique, et le secrétariat devrait consulter les Etats et les institutions intéressés à ce sujet.

49. Le Conseil a également exprimé sa préoccupation profonde devant les graves pénuries alimentaires qui sévissaient actuellement en Afrique, et il a fait appel à tous les pays et organismes internationaux pour qu'ils apportent d'urgence et à titre exceptionnel, une aide alimentaire supplémentaire, en particulier au Botswana, à Djibouti, à l'Ethiopie, au Kenya, à la République-Unie de Tanzanie, à la Somalie, au Soudan, à la Zambie et aux pays du Sahel. Il ressortait des éléments d'information dont on disposait que la seule Afrique de l'Est devrait importer 1 à 1,5 million de tonnes de denrées alimentaires au cours des 12 mois à venir, après que les récoltes auraient été faites. Il a également engagé tous les organismes et gouvernements intéressés qui étaient à même de le faire à prendre des mesures immédiates visant à aider les pays d'Afrique gravement touchés par la sécheresse à obtenir des secours alimentaires à titre de palliatif; s'agissant des mesures qu'il faudrait prendre à long terme, il les a en outre instamment priés de faire en sorte qu'une assistance soit accordée en priorité, sur demande, aux pays visés, afin de les aider à élaborer et à mettre en oeuvre leurs stratégies alimentaires nationales.

CHAPITRE III

PREPARATION D'UN DISPOSITIF D'INTERVENTION POUR LE CAS DE CRISE ALIMENTAIRE

50. Le Conseil a examiné le point 4 de l'ordre du jour en se reportant au document WFC/1980/4. Dans son allocution introductive, le Directeur exécutif a affirmé que le Conseil envisageait d'instaurer la sécurité alimentaire internationale en procédant par étape et qu'il commencerait par obtenir un soutien élargi au niveau national pour la constitution de stocks et leur emmagasinage ainsi que pour l'infrastructure nécessaire à la réalisation des programmes nationaux visant une plus grande autosuffisance alimentaire. Le Directeur exécutif a également rappelé la part importante que le Conseil a prise à l'élévation du niveau garanti d'aide alimentaire par le truchement d'une nouvelle convention relative à l'aide alimentaire, et à l'élaboration d'une proposition relative à un dispositif de financement du secteur alimentaire, proposition qu'examine actuellement le Fonds monétaire international. Le Conseil devrait lancer un appel pour que la Banque mondiale et la FAO intensifient leurs efforts connexes, et encourager les gouvernements à prendre les mesures requises pour créer un dispositif de financement du secteur alimentaire et à porter à 10 millions de tonnes le montant prévu dans la nouvelle Convention relative à l'aide alimentaire.

51. Deux importantes mesures supplémentaires tendant à assurer la sécurité alimentaire mondiale ont été soumises pour la première fois à l'examen du Conseil : ces mesures sont conçues pour faire face à une situation dans laquelle les marchés internationaux des produits sont devenus particulièrement fébriles à cause de l'instabilité économique, monétaire et politique qui se traduit par de vives fluctuations et des spéculations. Les marchés céréaliers sont particulièrement sensibles aux vicissitudes météorologiques et à l'accroissement de la demande. La décennie 80 est exposée aux risques de crises alimentaires et le Conseil doit envisager des mesures spéciales pour parer à cette éventualité.

52. La première de ces mesures nécessaires consiste à constituer une réserve internationale de quelque 12 millions de tonnes pour pouvoir affronter les imprévus : cette réserve serait établie antérieurement à un nouvel accord international sur le blé ou dans le cadre de cet accord. Les pays en développement pourraient détenir jusqu'à 5 millions de tonnes de cette réserve, grâce à une aide financière de l'OPEP et des pays développés; leur permettre de le faire devrait représenter un des objectifs de la série mondiale de négociations que vont lancer les Nations Unies. La deuxième mesure serait l'engagement proposé pour le cas de crise alimentaire, initiative hardie que les gouvernements doivent certes étudier plus à fond. Elle prévoit notamment que les pays s'engageront à intervenir, lorsque les marchés internationaux des céréales seront étroits, pour minimiser les actions unilatérales ou déstabilisatrices et à définir les procédures logistiques spéciales à appliquer éventuellement. Selon cette proposition, il faudrait également prévoir des dispositions spéciales pour l'aide aux pays en développement au cas où une crise alimentaire se déclarerait et par conséquent créer au sein du FMI un dispositif de financement alimentaire et l'apport d'un flux supplémentaire d'aide alimentaire au cas où la crise sévirait sur toute la planète.

53. Le Conseil partage l'avis du Directeur exécutif selon qui la prochaine décennie sera lourde de menaces si les mesures qui s'imposent n'ont pas été prises. La dépendance accrue des pays en développement à l'égard des importations alimentaires et les autres utilisations des céréales vivrières, notamment en tant qu'alcool carburant, sont de nature à accroître l'ampleur de la crise alimentaire qui se profile.

54. Les membres ont pris note des progrès enregistrés dans le domaine de la sécurité alimentaire mondiale depuis la dernière session grâce à la conclusion d'une nouvelle convention élargie relative à l'aide alimentaire, conformément à une recommandation précise du Conseil. Toutefois, certains pays en développement ont indiqué qu'il ne s'agissait là que d'un progrès partiel, car le Conseil avait clairement demandé que le plancher prévu par la nouvelle convention soit de 10 millions de tonnes et en fait le volume n'excède pas 7,6 millions de tonnes. En réponse, des pays développés et un pays en développement, partie à la convention, ont précisé que le minimum garanti de l'aide alimentaire avait pratiquement doublé et que pour plusieurs donateurs la nouvelle FAC représentait un accroissement réel des flux d'aide alimentaire. Ils ont exhorté les pays qui n'étaient pas parties à la Convention, et notamment les pays exportateurs de pétrole, à y adhérer. On a également fait observer qu'il était nécessaire que les pays socialistes y adhèrent. Le fait que la nouvelle FAC doive être renouvelée avant le 30 juin 1981 a incité les parties à demander instamment que tout soit mis en oeuvre, tant pour s'assurer l'appui de nouveaux contributeurs, que pour majorer les montants que les contributeurs existants s'étaient engagés à verser, de façon à pouvoir renouveler la Convention en prévoyant un plancher égal ou supérieur à 10 millions de tonnes.

55. Des représentants de pays en développement ont loué la proposition, actuellement étudiée par le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire du PAM, qui prévoit que la constitution de la Réserve alimentaire internationale de crise de 500 000 tonnes serait régie par une convention ayant force obligatoire; ils ont exprimé l'espoir que le Comité parviendrait à une décision au cours de sa prochaine session. Des pays développés ont souscrit à la suggestion tendant à ce que la proposition soit à nouveau examinée au cours de la prochaine session du Comité qui se tiendra ultérieurement en 1980. L'un des principaux contributeurs à la Réserve a toutefois lancé une mise en garde, indiquant qu'il se pourrait que les donateurs éprouvent plus de difficultés à maintenir leurs contributions au niveau actuel si l'on décidait d'en faire un instrument ayant force obligatoire.

56. Le débat sur le point de savoir s'il était nécessaire que le FMI mette en place un système de financement des importations de denrées alimentaires de façon à permettre aux pays en développement affaiblis par des difficultés de balance des paiements de financer, à court terme, les importations de denrées alimentaires nécessaires en cas de crise a été précédé par un appel du Président du Conseil aux membres du Conseil qui étaient également membres du Conseil d'administration du FMI, leur demandant d'examiner cette question avec soin et bienveillance et d'en saisir le Conseil d'administration lors de sa prochaine session.

57. Des représentants de pays en développement ont appuyé énergiquement la proposition tendant à la création, par le FMI, d'un système de financement auquel, comme on l'a fait observer, le Conseil ainsi que la Conférence de la FAO et l'Assemblée générale des Nations Unies avaient déjà souscrit.

Certaines délégations ont indiqué que la Commission Brandt et la Commission présidentielle des Nations Unies sur la faim dans le monde avaient fait des recommandations positives concernant la proposition. Des pays en développement sont convenus que le Conseil devrait demander instamment au FMI d'accélérer les débats de façon qu'ils soient couronnés de succès, mais ils n'étaient pas disposés à examiner en détail ledit mécanisme avant d'avoir étudié le document qu'établirait le FMI touchant cette question, ni à préjuger de décisions qui leur paraissaient devoir être prises par cette institution.

58. Le Conseil a tenu de longs débats au sujet du nouvel accord international sur le blé et de la proposition de constituer une réserve pour le cas de crise alimentaire. Plusieurs pays, surtout développés, ont estimé que le Conseil international du blé (CIB) s'était remis en route vers la négociation d'un nouvel accord et que les formules actuellement étudiées ralliaient suffisamment de suffrages pour justifier un certain optimisme. Le Secrétaire exécutif du CIB a exprimé, comme à la réunion préparatoire, un avis qui confirme cette façon de voir. Au contraire, plusieurs autres pays, en développement pour la plupart, tout en convenant que certaines indications favorables se dégagent des délibérations récentes du CIB, ont rappelé les déceptions des dernières années et mis en garde contre un excès d'optimisme. Quoi qu'il en soit, il a été généralement reconnu qu'il incombait au CIB de formuler un nouvel accord, que des propositions nouvelles étaient actuellement étudiées par cet organisme et que le CMA devrait encourager ces efforts et l'inviter instamment à accélérer les négociations pour qu'un nouvel accord assez large puisse être solidement établi d'ici le milieu de 1981. Le Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale de la FAO, membre de la délégation du Ghana, a demandé que le Plan en cinq points soit rendu complémentaire de l'accord international sur les céréales. Il est apparu tout aussi généralement que si le CIB échouait encore dans sa tentative, les ministres et la communauté internationale devraient envisager sérieusement, de concert avec lui, d'autres moyens de constituer une réserve pour imprévus suffisamment importante avant la conclusion d'un nouvel accord international sur le blé auquel elle pourrait être ultérieurement incorporée. Les modalités de la constitution d'une telle réserve devraient être étudiées de manière à éviter une perturbation des marchés céréaliers.

59. Toutes les délégations ont convenu que pour remplir les objectifs de la stabilité des marchés et de la sécurité alimentaire mondiale il faudrait donner un caractère obligatoire au nouvel Accord sur le blé. Elles ont été également d'accord pour estimer que celui-ci devrait comporter, à côté d'autres dispositions économiques, des dispositions obligatoires en vue de la constitution et de l'entretien de réserves suffisantes. Tous les pays en développement et les pays développés importateurs de céréales ont dit que le nouvel accord devrait également comprendre des dispositions particulières en matière d'assistance aux pays en développement, attendu que la plupart de ces pays ne seront en mesure de participer à l'accord que si l'on les aide en leur fournissant l'appui financier et technique nécessaire pour constituer une capacité d'emmagasinage et pour acquérir et détenir leur part de la réserve. Les pays exportateurs de céréales ont admis la réalité de ce besoin mais n'ont pas voulu préjuger les discussions du CIB. Ils ont reconnu que l'idée d'une assistance spéciale aux pays en développement avait été acceptée en 1978 et au début de 1979 avant la suspension des négociations mais, selon eux, la nouvelle approche envisagée et les nouvelles conditions du marché remettent en question tous les aspects d'un nouvel accord. Les pays en développement se sont unanimement déclarés déçus par cette prise de position.

60. En ce qui concerne l'engagement pour le cas de crise alimentaire qui est proposé, la plupart des pays ont apprécié l'initiative prise par le Directeur général dans un domaine nouveau et mal exploré. Ils ont été généralement d'accord pour estimer que les idées présentées dans cette proposition étaient intéressantes et méritaient d'être poussées plus avant. Les pays en développement ont appuyé la proposition et plusieurs ont émis l'opinion qu'il faudrait entreprendre des négociations à ce sujet sans tarder. Cependant, les pays développés et les pays socialistes ont accueilli avec plus de circonspection ses différents éléments. Les pays développés ont été généralement d'avis qu'ils ne pouvaient prendre position sur les points de détail parce que les propositions en sont encore au premier stade d'élaboration. Plusieurs participants ont estimé qu'il faudrait plus de temps et de réflexion pour juger de la portée et des incidences complètes des idées du Directeur exécutif. Il est apparu cependant qu'un nouveau domaine de la sécurité alimentaire mondiale avait été abordé.

61. La délégation de l'URSS a déclaré qu'il était erroné de laisser entendre, comme le Directeur exécutif l'a fait dans son rapport, que ce pays aurait eu une responsabilité partielle dans la crise alimentaire mondiale de 1972-1975. Les paragraphes 34 et 35 du rapport sont injustifiés et ne reposent sur aucune analyse sérieuse. Le rapport ne tient pas compte des résultats des travaux récents du CIB. Selon la délégation soviétique, c'est à titre volontaire que les Etats devraient participer aux dispositions convenues en matière de dispositifs d'intervention pour le cas de crise.

CHAPITRE IV

COMMERCE INTERNATIONAL DES DENREES ALIMENTAIRES

62. Pour l'examen du point 5 de l'ordre du jour, le Conseil était saisi d'une déclaration du Directeur exécutif comprenant une section dans laquelle celui-ci présentait les questions relatives au commerce international des denrées alimentaires sous un jour nouveau; il y déplorait une fois encore les tendances protectionnistes des pays développés et réaffirmait que la lenteur avec laquelle les pays industrialisés avaient jusqu'à présent adapté différents secteurs de leur agriculture avait fait peser un lourd fardeau sur les pays en développement et entraîné le détournement, et l'utilisation à des fins moins utiles, de capitaux qui auraient pu être investis dans l'agriculture, ainsi qu'un déséquilibre croissant de l'allocation de l'ensemble des ressources. Ces phénomènes avaient eu des incidences tout aussi graves sur les industries de nombreux pays en développement, dont les exportations permettaient d'assurer l'élargissement du marché national de l'emploi et la réalisation de recettes pouvant servir à stimuler leur propre développement, leur production alimentaire et l'entrée des devises sans lesquelles les denrées alimentaires nécessaires ne pourraient être importées.

63. Le Conseil était également saisi d'un rapport du Directeur exécutif (WFC/1980/5) portant principalement sur les questions relatives aux importations alimentaires des pays en développement. Le Directeur exécutif y indiquait qu'il serait bon d'analyser la question du déficit alimentaire pays par pays, étant donné que les chiffres globaux concernant les pays en développement ne reflétaient pas fidèlement la diversité des problèmes visés. Le rapport constituait un premier pas dans cette voie, et l'on y concluait que si les pays en développement dans leur ensemble paraissaient consacrer une part moins importante de leurs recettes en devises à l'importation de vivres qu'ils ne le faisaient vingt ans auparavant, cette part demeurait inchangée pour bon nombre d'entre eux, et avait même augmenté dans certains cas. L'importance relative des importations alimentaires, soit la proportion d'importations alimentaires dans la totalité des importations, était également analysée au regard de l'apport calorique moyen par habitant dans chaque pays; il ressortait de cette analyse que la proportion des importations alimentaires dans le total des importations avait augmenté dans certains pays, et en particulier dans les pays ayant les revenus les plus faibles, mais que l'apport calorique par habitant y avait diminué au cours de la période examinée. La proposition du Directeur exécutif tendant à ce que les pays entrant dans cette catégorie soient identifiés et leurs problèmes étudiés en détail afin qu'une aide prioritaire leur soit apportée a bénéficié d'un large appui.

64. Le rapport du Directeur exécutif mettait également l'accent sur la concentration croissante des approvisionnements internationaux en céréales en Amérique du Nord au cours des dernières décennies, ainsi que sur la nécessité de diversifier les sources d'approvisionnement. Cette diversification ne pouvait être fondée sur une réduction, ni même, sans doute, sur une stagnation des exportations de céréales en provenance d'Amérique du Nord; la nécessité de l'assurer signifiait par contre que la croissance projetée du marché mondial des céréales devrait autant que possible être liée à une expansion des exportations provenant d'autres régions. Nombre d'autres pays, et en particulier de pays en développement, étaient en mesure d'exporter un volume important de céréales. Ils ne pourraient cependant le faire que s'ils avaient plus régulièrement accès aux marchés et s'ils disposaient des moyens nécessaires en matière de financement et d'investissement. Il était suggéré que des mesures visant à

promouvoir une production et un commerce alimentaires accrus et plus équilibrés sur le plan régional, s'agissant en particulier des importations et des exportations des pays en développement, soient étudiées.

65. Les pays en développement ont été unanimes à condamner les mesures de protectionnisme commercial qui entravent le développement de leurs exportations et ils ont demandé que les pays développés fassent des efforts plus réels et plus concrets pour renverser la tendance actuelle au protectionnisme. Ils ont déclaré dans l'ensemble que la lenteur avec laquelle les pays développés adaptaient leurs méthodes de production agricole et industrielle pour qu'elles consomment moins d'énergie avait des effets défavorables sur l'économie mondiale, et particulièrement sur leurs propres perspectives de développement. Les pays développés ont appelé l'attention sur les difficultés politiques et économiques du processus d'adaptation, qui se poursuivait néanmoins en dépit de la récession et du chômage. Certains ont dit aussi que le protectionnisme était contenu implicitement dans les politiques d'autres pays, et souvent sous des formes plus extrêmes que celles qu'appliquaient les pays développés. On s'est donc accordé à reconnaître que tous les pays devraient chercher à éviter le protectionnisme et s'efforcer au contraire de restructurer leur agriculture et leur industrie pour que les ressources puissent être réparties le mieux possible sur les plans national et international, ce qui servirait à la longue les intérêts de toutes les parties en cause. Il a été admis que, dans de nombreux pays, le public n'était pas toujours conscient des avantages que peuvent présenter l'expansion et la libéralisation des échanges. Les arguments que le Conseil avait étudiés et fait siens à la session précédente ont été repris et assortis d'un appel renouvelé aux gouvernements pour qu'ils s'efforcent énergiquement d'informer le public du coût véritable du protectionnisme.

66. On s'est généralement accordé à reconnaître qu'il était nécessaire d'établir et d'analyser en détail la situation alimentaire des pays dont les importations de denrées alimentaires augmentaient par rapport à leurs importations totales et dont le niveau de nutrition général ne s'en détériorait pas moins. Les difficultés éprouvées par ces pays étaient au coeur du problème alimentaire mondial et il convenait de leur accorder d'urgence une attention particulière.

67. La plupart des pays se sont déclarés préoccupés par la concentration croissante des approvisionnements internationaux de céréales, bien qu'il ait été généralement reconnu que les grands pays exportateurs de céréales avaient apporté une contribution importante à la sécurité alimentaire dans le passé et que la continuité de leur production et de leurs échanges conserverait une grande importance pour l'avenir. Selon la majorité des délégations les risques d'une concentration excessive des approvisionnements en denrées alimentaires étaient cependant trop grands pour que la communauté internationale ne prenne pas des dispositions en vue d'atténuer cette tendance et même, si possible, de la renverser. Plusieurs pays ont fait état des contraintes climatiques, logistiques et politiques éventuelles à l'appui de cette opinion. Les représentants de certains grands pays exportateurs de céréales ont dit que leurs pays avaient, dans le passé, répondu de manière satisfaisante à l'accroissement de la demande et qu'ils étaient disposés à continuer de le faire. Il a cependant été admis dans l'ensemble qu'il était souhaitable d'étudier les mesures qui pourraient être prises pour encourager un accroissement et une répartition plus équitable sur le plan régional de la production et du commerce alimentaires.

68. La délégation de l'URSS a proposé que le Conseil réaffirme sa conviction que la normalisation et l'expansion du commerce alimentaire mondial sur une base mutuellement avantageuse sont impossibles si l'on n'observe pas rigoureusement des principes aussi importants que le respect de la souveraineté nationale, la non-ingérence dans les affaires intérieures, l'égalité entre nations et l'obligation de se conformer strictement à l'esprit et à la lettre des accords et des ententes internationaux. D'autres délégations, sans être en désaccord avec cette proposition sur le fond, n'ont pas admis qu'elle figure dans les conclusions étant donné qu'elle touche à des questions qui n'ont pas été débattues durant la session.

CHAPITRE V

PROGRAMME FUTUR DU CONSEIL

69. Comme l'a recommandé la réunion préparatoire, un point 6, intitulé "Points et activités à examiner pour les futures sessions du Conseil mondial de l'alimentation", a été ajouté à l'ordre du jour provisoire de la sixième session ministérielle du Conseil mondial de l'alimentation.

70. Au cours de l'examen du programme de travail futur du Conseil, établi sur la base du rapport du Directeur exécutif (WFC/1980/4), il a été reconnu que le Conseil était un organe politique chargé de réaliser les objectifs énoncés dans la Déclaration universelle sur l'élimination de la faim et de la malnutrition dans le cadre du nouvel ordre économique international. Le Conseil se félicitait du fait que la communauté internationale ait réaffirmé le haut degré de priorité des problèmes de la faim, de l'alimentation et de l'agriculture comme en témoignent entre autres, les travaux en cours du Comité de la planification du développement, du Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie du développement international et du Comité plénier qui procédait aux préparatifs de la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale en vue du lancement de la série de négociations mondiales. Les participants ont souligné que le Conseil devrait donc être prêt, conformément au rôle politique exceptionnel qui était le sien, à appuyer la nouvelle stratégie internationale du développement et la série de négociations mondiales.

71. Un certain nombre de délégations ont fait des observations sur les questions qui devraient être examinées au cours des prochaines sessions du Conseil. Le représentant de la Yougoslavie, qui sera le pays hôte de la septième session du Conseil, a indiqué que le Conseil pourrait examiner, au cours de cette session, les questions suivantes:

a) Mise en oeuvre, dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture, de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement;

b) Etablissement de deux rapports intérimaires concernant:

i) Les stratégies alimentaires, y compris les politiques des organismes de prêt;

ii) La sécurité alimentaire;

c) Le commerce international des denrées alimentaires.

72. Plusieurs délégations ont souscrit à cette proposition et le porte-parole du Groupe des 77 à Rome, appuyé par d'autres délégations, a fait valoir que ces questions avaient aussi été proposées dans le document du Groupe des 77 concernant l'ordre du jour approuvé pour la présente session, dans lequel l'examen par le Conseil du rôle des sociétés transnationales figure également en tant que point prioritaire.

73. Il a été vigoureusement demandé que le Conseil, dans l'exercice de sa tâche, suive constamment la situation alimentaire mondiale. Une délégation a rappelé à ce propos qu'elle avait demandé, au cours des débats relatifs aux stratégies alimentaires (voir chapitre II, A ci-dessus), qu'une liste descriptive générale des institutions concernées et de leurs activités soit établie. Cela aiderait le Conseil et la communauté internationale à participer à la mise au point d'une méthode plus intégrée, cohérente et claire pour la mise en oeuvre d'une stratégie alimentaire et agricole mondiale.

74. Des délégations ont jugé nécessaire d'élaborer une stratégie internationale du secteur alimentaire à partir des stratégies nationales applicables à ce secteur. Certaines ont estimé qu'il faudrait faire une étude détaillée par pays des mesures protectionnistes qui empêchent les pays en développement de participer plus largement au commerce international, étude qui devrait être réalisée en collaboration avec la CNUCED et, si besoin est, avec la FAO. Il a également été jugé nécessaire de disposer d'un tableau complet des politiques commerciales internationales dans le domaine des céréales et des facteurs de production agricoles. Un certain nombre de délégations ont toutefois émis des doutes quant à l'utilité d'une telle approche.

75. Un certain nombre de délégations ont fortement recommandé que le Conseil examine si les recherches consacrées à l'agriculture sur le plan national et international, notamment aux questions scientifiques et technologiques, répondent aux besoins. Un pays a considéré que la pêche était aussi un point important à inscrire à l'ordre du jour du Conseil.

76. On trouvera ci-après la liste récapitulative des vues exprimées au sujet des questions qui devraient figurer au programme de travail futur du Conseil :

a) Examen et mise en oeuvre de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture;

b) Etablissement, en collaboration avec les organismes compétents, d'une liste complète des organismes internationaux, tant au sein des Nations Unies qu'en dehors du système, qui s'occupent de l'amélioration de l'alimentation et du développement de l'agriculture, assortie d'une description de leur rôle et d'un répertoire de leurs diverses activités;

c) Progrès réalisés dans les stratégies du secteur alimentaire;

d) Progrès réalisés dans la voie d'une sécurité alimentaire mondiale;

e) Questions relatives au commerce international;

f) Caractère approprié des recherches consacrées à l'agriculture sur le plan national et international, y compris les questions scientifiques et technologiques;

g) Rôle des sociétés transnationales;

h) Pêche.

CHAPITRE VI

LIEU ET DATE DES PROCHAINES SESSIONS

77. A la 8ème séance de la session, le Conseil a décidé de tenir sa septième session à Novi Sad (Yougoslavie) pendant les dix derniers jours du mois de mai 1981.
78. A la même séance, sur l'invitation du représentant du Bangladesh, le Conseil est convenu de tenir sa huitième session au Bangladesh en 1982.
79. Le représentant du Mexique a déclaré qu'il souhaitait que les questions inscrites à l'ordre du jour de la prochaine session ainsi que le lieu et la date de cette session soient indiqués dans le présent rapport.
80. Le Président a fait observer que l'ordre du jour de la prochaine session serait établi en consultation étroite avec le gouvernement du pays d'accueil, à partir des propositions précises présentées par le Conseil.

CHAPITRE VII

AUTRES QUESTIONS PORTEES A L'ATTENTION DU CONSEIL

81. Le Président a fait observer qu'étant donné que le Conseil avait pour mandat de stimuler l'action politique visant à éliminer la faim, le besoin d'informer l'opinion publique des aspects politiques du problème et des solutions politiques qui pourraient y être apportées se faisait de plus en plus pressant. Un petit budget de l'information d'un montant de quelque 20 000 dollars serait nécessaire pour mieux faire connaître les efforts déployés par le Conseil mondial de l'alimentation. Le Conseil a approuvé la suggestion du Président.

82. Le Président a également informé le Conseil que si aucun membre n'y voyait d'objection, il entendait soumettre au Secrétaire général la question du reclassement du poste du Directeur exécutif du Conseil, qui, du rang de Sous-Secrétaire général, serait élevé au rang de Secrétaire général adjoint. Aucune objection n'a été formulée.

CHAPITRE VIII

RAPPORT DU CONSEIL A L'ASSEMBLEE GENERALE

A. Organisation des travaux

83. Pour la conduite des travaux de la sixième session, le Conseil a décidé de suivre la procédure qu'il avait adoptée à Ottawa à sa cinquième session 6/.

84. A la 5ème séance de la session, le Conseil a créé un groupe officieux pour aider le Directeur exécutif à établir le texte définitif des projets de conclusions. Ce groupe était composé de représentants de pays suivants : Ethiopie et Ghana (Etats d'Afrique); Trinité-et-Tobago et Venezuela (Etats d'Amérique latine); Union des Républiques socialistes soviétiques et Yougoslavie (Etats socialistes d'Europe orientale); Iraq et Japon (Etats d'Asie); Italie et Etats-Unis d'Amérique (Etats d'Europe occidentale et autres Etats). Les vice-présidents et le rapporteur ont participé de droit aux travaux du groupe, tandis que le Président a cédé son siège au groupe au représentant du Bangladesh.

85. Le représentant de la Communauté économique européenne (CEE), ainsi que d'autres représentants intéressés ont également pris part aux travaux du groupe officieux. Une fois les travaux du groupe terminés, le Directeur exécutif a présenté les projets de conclusions au Conseil le 6 juin 1980, à la 8ème séance de la session.

86. A la même séance, le Conseil, après y avoir apporté des modifications, a adopté l'ensemble du projet de texte sans procéder à un vote.

B. Positions et observations relatives aux conclusions et recommandations

87. Au moment de l'adoption des conclusions et recommandations, plusieurs délégations ont formulé des commentaires, des observations et des réserves:

a) Le représentant du Canada a déclaré qu'il souhaitait consigner dans le rapport que le Conseil mondial de l'alimentation avait été créé, en 1974, parce que les organismes existants des Nations Unies qui s'occupaient des questions alimentaires manquaient d'efficacité et qu'il fallait guider et coordonner leur action. Il jugeait par conséquent déplacé qu'une institution spécialisée, quelle qu'elle soit, cherche à s'ériger en conseiller du Conseil; c'était plutôt au Conseil qu'il appartenait de recommander aux Nations Unies ce que ces institutions devraient faire dans le domaine de l'alimentation. Le paragraphe 12 des conclusions avait pour unique objectif de susciter une approche entièrement intégrée, cohérente et claire, qui puisse conduire à la longue à une stratégie alimentaire mondiale;

b) Les délégations du Danemark, de la République fédérale d'Allemagne, des Etats-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont déclaré qu'elles souhaitaient consigner au rapport que le paragraphe 22 des conclusions manquait de clarté et qu'elles ne pouvaient donc l'approuver; le représentant du Japon a dit qu'il réservait sa position, à la fois parce que le texte était ambigu et parce que la possibilité de se procurer certains produits et leur coût dépendaient essentiellement à l'entreprise privée. Son gouvernement n'était pas en mesure de réglementer ces questions;

6/ Documents officiels de l'Assemblée générale : trente-quatrième session, supplément No 9 (A/34/19), par. 87.

c) En ce qui concerne le paragraphe 44, la délégation du Canada a déclaré qu'elle voulait consigner dans le rapport que tous les pays devraient éliminer les barrières commerciales et les autres pratiques protectionnistes dans les échanges commerciaux;

d) La délégation de l'URSS a proposé d'ajouter un passage au paragraphe 44, Pour éviter un débat sur des questions de nature politique, le Président a toutefois demandé à cette délégation de consentir à ce que sa proposition soit incluse dans le compte rendu des débats. Accédant à cette demande, le représentant de l'URSS a fait observer que les questions visées dans sa proposition avaient fait, directement ou indirectement, l'objet d'un débat à la présente session. La réaction de deux délégations à la proposition de l'URSS avait clairement montré qu'elles n'étaient pas favorables aux principes progressistes qui devraient présider aux échanges internationaux, notamment aux échanges de produits alimentaires, comme l'avaient proclamé l'Assemblée générale, la Conférence mondiale de l'alimentation, la CNUCED et d'autres organismes internationaux compétents.

e) En ce qui concerne le paragraphe 44, le représentant du Japon a déclaré qu'il souhaitait consigner dans le rapport que tout ajustement structurel qui serait apporté à l'agriculture et à l'industrie devrait tenir compte de la structure économique et sociale du pays concerné ainsi que de ses objectifs économiques et sociaux et de ses objectifs en matière de sécurité, conformément à la résolution 96(IV) E de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement;

f) Le représentant du Canada a réservé sa position au sujet du paragraphe 45.

Motion de remerciement au Gouvernement
et au peuple de la République-Unie de Tanzanie a/

Le Conseil mondial de l'alimentation,

Ayant convoqué sa sixième session ministérielle à Arusha, sur l'aimable invitation du Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie,

Ayant apprécié le soin très attentif apporté aux dispositions administratives ainsi que l'excellente qualité des installations du Centre de conférences internationales d'Arusha, grâce à quoi le Conseil a pu organiser ses travaux avec efficacité et sans heurts,

Très touché de l'accueil exceptionnellement généreux et chaleureux qui a été réservé à tous les ministres et plénipotentiaires et aux autres représentants,

1. Félicite le Gouvernement et le peuple de la République-Unie de Tanzanie des efforts considérables qu'ils ont faits pour préparer et organiser la sixième session ministérielle ainsi que du succès remarquable qui les a couronnés;

2. Exprime sa vive reconnaissance à la population tanzanienne tout entière pour l'hospitalité généreuse et les marques universelles d'amitié qu'elle a accordées aux participants à la session;

3. Prie le Président du Conseil de faire part de la profonde gratitude du Conseil au Président de la République-Unie de Tanzanie, Son Excellence Mwalimu Julius Nyerere et au Premier Ministre, Son Excellence M. Edward Moringe Ole Sokoine et, par leur intermédiaire, au Gouvernement et au peuple de la République-Unie de Tanzanie.

a/ Adoptée par acclamation à la 8ème séance de la sixième session ministérielle, sur la proposition de M. Michael P. Calingaert, Sous-Secrétaire adjoint à la politique internationale des ressources et de l'alimentation au Département d'Etat des Etats-Unis d'Amérique.

Annexe II

LISTE DES DOCUMENTS SOUMIS AU CONSEIL A SA SIXIEME SESSION

<u>Cote du document</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Titre</u>
WFC/1980/1	2	Ordre du jour provisoire et annotations
WFC/1980/2	3 a)	Stratégies du secteur alimentaire : état d'avancement et principes directeurs
WFC/1980/2/Add.1	3 a)	Flux de ressources
WFC/1980/3	3 b)	Vers l'élimination de la faim dans le monde : programmes de subventions alimentaires et de distributions directes
WFC/1980/3/Add.1		Evaluation de quelques programmes de subventions alimentaires et de distributions directes. Consultation officieuse du CMA, Castelgandolfo (Italie), 10-14 décembre 1979
WFC/1980/4	4	Préparation d'un dispositif d'intervention pour le cas de crise alimentaire
WFC/1980/5	5	Commerce international des denrées alimentaires
WFC/1980/6		Situation actuelle de l'alimentation dans le monde
WFC/1980/7		Situation actuelle et perspectives des travaux tendant à atteindre les objectifs de la Conférence mondiale de l'alimentation des Nations Unis (1979-1980)
WFC/1980/8		Rapport du Groupe consultatif de la recherche agricole internationale
WFC/1980/9		Développement rural en Afrique : contribution que la lutte contre la trypanosomiase peut lui apporter

<u>Cote du document</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Titre</u>
WFC/1980/10		Rôle de la pêche dans l'amélioration de la nutrition
WFC/1980/11		Rapport du Comité de la sécurité alimentaire mondiale sur le travail de sa cinquième session
WFC/1980/12		Cinquième rapport annuel du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire
WFC/1980/13		Rapport de la réunion préparatoire à la sixième session du Conseil
WFC/1980/14		Futur programme de travail
WFC/1980/15		Proposition du Canada
WFC/1980/L.1		Suspension de l'application du règlement intérieur en faveur de la République-Unie de Tanzanie
WFC/1980/L.2		Election du rapporteur
WFC/1980/L.3		Election d'un Vice-Président
WFC/1980/INF/5		Liste des documents soumis à la sixième session ministérielle du Conseil
WFC/1980/INF/6		Liste des participants à la sixième session ministérielle

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

如何购买联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
